



Développement Économique  
Enseignement Supérieur  
Tourisme  
Attractivité du Territoire  
Transports et Mobilités  
Eau et Assainissement  
Gestion du patrimoine bâti  
Habitat et Renouvellement Urbain  
Santé et Accès aux soins  
Gestion des Déchets  
Développement Durable  
Proximité

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

## **Communauté d'Agglomération du Cotentin (EPCI)**

**Directeur de publication :** David MARGUERITTE - Président - **Coordination :** Direction de la Communication

**Rédaction :** Directions de l'EPCI - **Mise en page :** Direction Communication, d'après [aprim-caen.fr](http://aprim-caen.fr) - **Illustrations :** Valérie KEGLER - **Impression :** Le Révérend

**Crédits photos :** Thierry HOUYEL, Antoine SOUBIGOU, Kurt ARRIGO, Aymeric PICOT, Baptiste ALMODOVAR, LM Wind Power, Valentin LEFLAMAND.

Retrouvez l'Agglomération sur [f](#) [t](#) [in](#) [g+](#) [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)



## « CE QUI NOUS RASSEMBLE C'EST LE COTENTIN »

L'année 2020 aura été particulière à bien des égards. La crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face a profondément changé nos habitudes et a eu des impacts sur le fonctionnement de la collectivité.

Tout d'abord, le confinement nous a contraint à nous adapter dans nos manières de travailler avec souvent des répercussions sur nos vies personnelles. L'Agglomération a toutefois su garder son cap et assurer les services majeurs à la population. Cette épreuve a ainsi renforcé l'image de notre collectivité et son rôle plus que jamais prépondérant dans le quotidien de nos concitoyens. Les compétences que nous portons et les services de proximité qui sont exercés au profit des habitants sont ainsi apparus comme des repères essentiels.

2020 aura également été une année particulière du point de vue institutionnel. Le contexte sanitaire a décalé l'installation de notre exécutif. Cette prolongation tout comme l'élection de la nouvelle assemblée a néanmoins pu se faire de manière sereine grâce à l'implication de tous. Au plus fort de la crise, l'Agglomération n'a jamais cessé d'être en ordre de marche.

Le travail pour faire rempart à la crise a été conjointement mené avec la préparation de la feuille de route du mandat. Celle-ci fixera le cap de notre action pour les années à venir. Elle sera notre boussole auprès des élus du territoire, des habitants et de nos partenaires.

Le Cotentin marche sur deux jambes : la proximité et les grands projets. Nous sommes plus grands lorsque nous sommes rassemblés et cette unité nous permet d'accomplir de grandes choses. Nous avons la chance d'avoir l'un des plus beaux territoires. Le Cotentin est à la pointe dans de nombreux domaines et nous devons être ses plus fervents ambassadeurs.

Le rapport d'activité que vous tenez entre les mains témoigne du travail engagé et des premières actions mises en place. De nombreux chantiers restent à construire et je sais pouvoir compter sur notre force commune, sur notre passion pour les mettre en œuvre, notre conviction que l'avenir s'écrit ici, dans le Cotentin.

**David MARGUERITTE,**  
Président de l'Agglomération du Cotentin

# Temps forts 2020

JANVIER



1



2

1 Pose de la première pierre du PSLSA de Valognes-Brix

2 Bilan de l'expérimentation de Transport à la demande pour le Pôle de Proximité de La Saire

3 Visite technique du Royal Ocean Racing Club pour la préparation de la Rolex Fastnet Race 2021



3

# FÉVRIER

4 Inauguration de la Maison France Services à Valognes

5 Présentation des premiers travaux d'aménagements de la Zone du Grand Saint-Lin à Valognes

6 Visites des partenaires européens à l'entreprise Saumon de France dans le cadre du programme LEADER « Local Eat »



4



5



6

# MARS



7



8

7 Première édition de « Job' Student » permettant aux étudiants de bénéficier d'une formation aux métiers de la restauration

8 Remise des récompenses aux femmes entrepreneurs dans le cadre du Festival Femmes dans la Ville

# AVRIL



9



10

9 Visite auprès des agents du centre de tri pendant le confinement

10 Mobilisation des agents pour maintenir l'accueil téléphonique pendant le confinement

# MAI



11



12

- 11 Équipement des lieux d'accueil en vue de la réouverture des accueils au public avec le déconfinement
- 12 Remise de masques aux habitants du Val-de-Saire par l'Agglomération et le Conseil départemental

# JUIN

- 13 Accompagnement des commerces pour déployer la vente en ligne pendant la crise sanitaire
- 14 Accueil des nouveaux internes en médecine



13



14

# JUILLET

- 15 Nouvelle édition de la Drheam Cup à Cherbourg-en-Cotentin
- 16 Visite du Président sur les Pôles de Proximité et à Port Diélette
- 17 Mise en place du nouveau Conseil communautaire, élection du Président et des membres du Bureau



15



16



17

# AOÛT



18



19



20

- 18 Lancement du décompte à un an de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race
- 19 Première réunion du M9 après les élections
- 20 Rentrée des classes à Montebourg

# Temps forts 2020

## SEPTEMBRE



21



22



23

- 21 Premier défi mobilité initié par l'Agglomération et le Conseil de Développement
- 22 Rencontre des élus sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans le Val-de-Saire
- 23 Visite de Virginijus SINKEVICIUS, Commissaire européen à l'Environnement, aux Affaires Maritimes et à la Pêche à Cherbourg-en-Cotentin

## NOVEMBRE



27



28



29

- 27 Visite de la maison d'accueil des enfants à Digosville financée en partie par un fonds de Concours
- 28 Envoi de gilets réfléchissants à l'ensemble des écoliers du Cotentin
- 29 Lancement de la Box de Noël du Cotentin dans le Val-de-Saire

## OCTOBRE



24



25



26

- 24 Désignation du nouveau Président du Conseil de Développement
- 25 Inauguration de l'École d'usinage du Cotentin à Valognes
- 26 20 ans du Planétarium Ludiver

## DÉCEMBRE

- 30 Visite d'une entreprise bénéficiaire du dispositif Impulsion Résistance
- 31 Accueil des étudiants pour l'opération « Job Etudiant »
- 32 Conférence des Maires sur la mobilité



30



31



32

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

## **La Communauté d'Agglomération : sa gouvernance, son organisation**

Le Territoire .....	10
Les Compétences .....	10
La Gouvernance .....	14
Les Ressources Fonctionnelles (Administration Générale, Finances, etc.) .....	19

## **La contractualisation et les fonds LEADER**

Le programme Européen LEADER .....	34
Le projet de coopération LEADER « Local Eat » .....	34

## **Le Développement Économique et l'Enseignement Supérieur**

Le Développement Économique .....	36
L'attractivité économique .....	36
Le soutien aux filières .....	37
L'Économie Sociale et Solidaire .....	38
Le soutien aux commerces .....	39
L'Enseignement Supérieur .....	40

## **Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire**

.....	41
-------	----

## **Les Transports et Mobilités**

Le Plan de Déplacements du Cotentin .....	48
Préparer un réseau unique .....	48
Les réseaux urbain et non-urbain .....	49
Les grands projets .....	49

## **L'Eau et l'Assainissement – La GEMAPI**

Le Cycle de l'Eau .....	52
La GEMAPI .....	54

## **La Gestion des Déchets, le Développement Durable et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial**

La Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés .....	56
Le Développement Durable .....	62

## **La gestion du patrimoine bâti de l'Agglomération** .....

63

## **Les PLUi, l'Habitat et les Gens du Voyage**

Les PLUi .....	66
L'Habitat .....	67
Les OPAH .....	68
Le Renouvellement Urbain .....	68
La politique de la ville .....	70
L'accueil des Gens du Voyage.....	71

## **La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité**

La Santé et l'accès aux soins .....	74
L'Accessibilité .....	75

## **La Proximité et l'Aménagement**

L'activité des Pôles de Proximité .....	78
La Direction transversalité et la coordination des politiques territoriales .....	80

## **Le Conseil de Développement** .....

83



# La Communauté d'Agglomération : sa gouvernance, son organisation

Le Territoire .....	10
Les Compétences .....	10
La Gouvernance .....	14
Les Ressources Fonctionnelles (Administration Générale, Finances, etc.) .....	19

**129**  
COMMUNES

**185 000**  
HABITANTS

**6**  
CONSEILS  
COMMUNAUTAIRES



**129**  
communes

**221**  
élus communautaires  
jusqu'en juillet 2020

**192**  
élus communautaires  
au 13 juillet 2020

Près de  
**185 000**  
habitants

**899**  
agents tous emplois  
confondus

## LE TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, née de la fusion de 9 Communautés de Communes (Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Saint-Pierre-Église, le Val de Saire, Montebourg, Douve et Divette, la Côte des Isles et Cœur du Cotentin) et de 2 Communes Nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague), a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les principes fondamentaux définis par la Charte de gouvernance votés en Conseil communautaire, identifient des services centraux et des services de proximité délocalisés. Les services de proximité sont présents au sein des ex-Communautés de communes, devenues désormais des Pôles de Proximité, et assurent au quotidien un service public auprès des usagers.

## LES COMPÉTENCES

L'Agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

La prise en charge des compétences par l'Agglomération a été progressive et encadrée par la loi NOTRe. Ainsi, toutes les compétences

exercées avant la fusion par les Communautés de communes, ont été intégralement reprises par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. La collectivité a disposé de 2 ans pour définir les compétences d'intérêt communautaire, et ainsi les conserver ou les rétrocéder aux communes. L'année 2018 a été marquée par d'importantes évolutions en matière de compétence, aboutissant au choix des compétences remises aux communes, et à l'intégration de nouveaux équipements.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les compétences statutaires de l'Agglomération sont définies comme suit :

### Les compétences obligatoires

- **En matière de Développement Économique :** actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- **En matière d'Aménagement de l'Espace communautaire :** schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; Précisions

apportées par délibérations sur la compétence « organisation de la mobilité » :

- l'Agglomération définit et met en œuvre les projets visant à organiser la mobilité entre les différents moyens ;
  - l'Agglomération organise des services de transports à la demande, dans une logique de complémentarité avec le transport public régulier de personnes et d'harmonisation au sein de son ressort territorial ;
  - dans le cadre de l'organisation des services publics de transport régulier de personnes dont elle a la compétence, l'Agglomération assure l'équipement des points d'arrêts, leur aménagement restant de la compétence des communes ;
  - dans le cadre de sa participation au développement des modes de déplacement terrestres non motorisés, l'Agglomération assure la promotion des modes doux de manière générale ; elle peut assurer un appui en ingénierie aux projets communaux liés aux modes doux, et participer aux investissements correspondants via un fond de concours, sous réserve des conditions cumulatives suivantes :
  - que ces projets concourent à la stratégie globale définie par l'Agglomération, notamment via le Plan de Déplacements ;
  - que ces projets et les investissements afférents soient prévus dans les contrats partenariaux établis au niveau des pôles de proximité ;
  - que l'aménagement et l'entretien soient assurés par les communes et/ou le gestionnaire de voirie ;
  - convention de transfert de la compétence « transport de voyageurs non urbain, régulier ou à la demande » avec la Région Normandie ;
- **En matière d'Équilibre Social de l'Habitat :** programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- **En matière de politique de la Ville :** élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

➤ **En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),** dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

➤ **En matière d'Accueil des Gens du Voyage :** aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

➤ **En matière de Collecte et Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés.**

## **Les compétences optionnelles**

➤ **Assainissement des eaux usées** (collectif et sparc). Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agglomération a également pris la compétence « Pluvial Urbain » ;

➤ **Eau potable ;**

➤ **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :** lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

➤ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;**

➤ **Création et gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service au public y afférentes** en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## **Les compétences supplémentaires**

➤ **Enseignement Supérieur et Recherche :** Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion. Soutien à la vie étudiante ;

➤ **Santé et Accès aux Soins :** Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé dont la création, la gestion et l'entretien, des structures libérales de soins pluri-professionnelles de premiers recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique ; Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ; Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire ; Élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal ; Élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé ;



**Accueil des enfants par les Relais Assistantes Maternelles de Valognes.**

- **Social** : Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ; Soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale ;
- **Infrastructure** : Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ;
- **Incendie/Secours** : Versement du contingent incendie au SDIS et participation financière aux travaux de construction ou de restauration des centres de secours du Cotentin ;
- **Tourisme** : Création et la gestion du site touristique du Moulin du Cotentin à Fierville-Les-Mines et celui du Moulin de Marie Ravenel à Réthoville ainsi que l'aménagement, le balisage et l'entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, sentier Littoral, chemin du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de la Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des sentiers de Promenade et Randonnée (PR) conventionnés avec la Fédération Française de Randonnée et les sentiers labélisés Boucles Locales par le Conseil Départemental, dont la participation financière à l'entretien des voies vertes ;
- **Patrimoine** : L'accompagnement, le conseil et le soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin et le développement d'actions concertées d'animation du patrimoine sur les périmètres labellisés par la DRAC « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- **Environnement** : les actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques, la collecte raisonnée des macro-déchets le long du linéaire côtier et des havres, l'adhésion au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL) et la participation aux actions de gestion et protection des espaces naturels menées dans le cadre du SYMEL ;
- **Aménagement Numérique du Territoire** : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication et participation au développement des usages notamment par la gestion des établissements publics numériques des Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ainsi que ceux rattachés dans la convention de labellisation au réseau des Maisons des Services Au Public (MSAP) développé dans le Cotentin ;
- **Divers** : Agences postales situées dans les zones d'activités économiques ; Gestion des biens du domaine privé de la Communauté d'Agglomération pouvant être loués, notamment les casernes de gendarmerie des Pieux, de Barneville-Carteret, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes, de Montebourg et de Saint-Vaast-La-Hougue, les biens immobiliers appartenant actuellement à l'Agglomération (logements, et locaux professionnels) et les hébergements collectifs du Sciotot et du Siou ; Soutiens accordés par l'Agglomération aux associations en lien avec ses différentes compétences ou équipements.

### **Les définitions des intérêts communautaires pris par délibérations lors des séances du 24 mai et du 28 juin 2018**

➤ **Développement Économique** : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.  
Sont d'intérêts communautaires :

- L'observation de l'appareil commercial et des dynamiques commerciales ;
- L'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial en cohérence avec le SCOT ;
- L'organisation à l'échelle communautaire de la concertation des professionnels et acteurs structurés du territoire, notamment sur le sujet de l'ouverture des commerces le dimanche ;
- La formulation d'avis sur tout projet commercial (création, extension, modification de destination) nécessitant un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
- L'émission de propositions de cadrage du développement commercial pour leur traduction dans les documents d'urbanisme ;
- L'accompagnement au niveau communautaire, d'initiatives visant à promouvoir, à fédérer et à mettre en réseau les professionnels et partenaires du territoire en matière de commerce.

➤ **Équilibre Social de l'Habitat** : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.  
Sont d'intérêts communautaires :

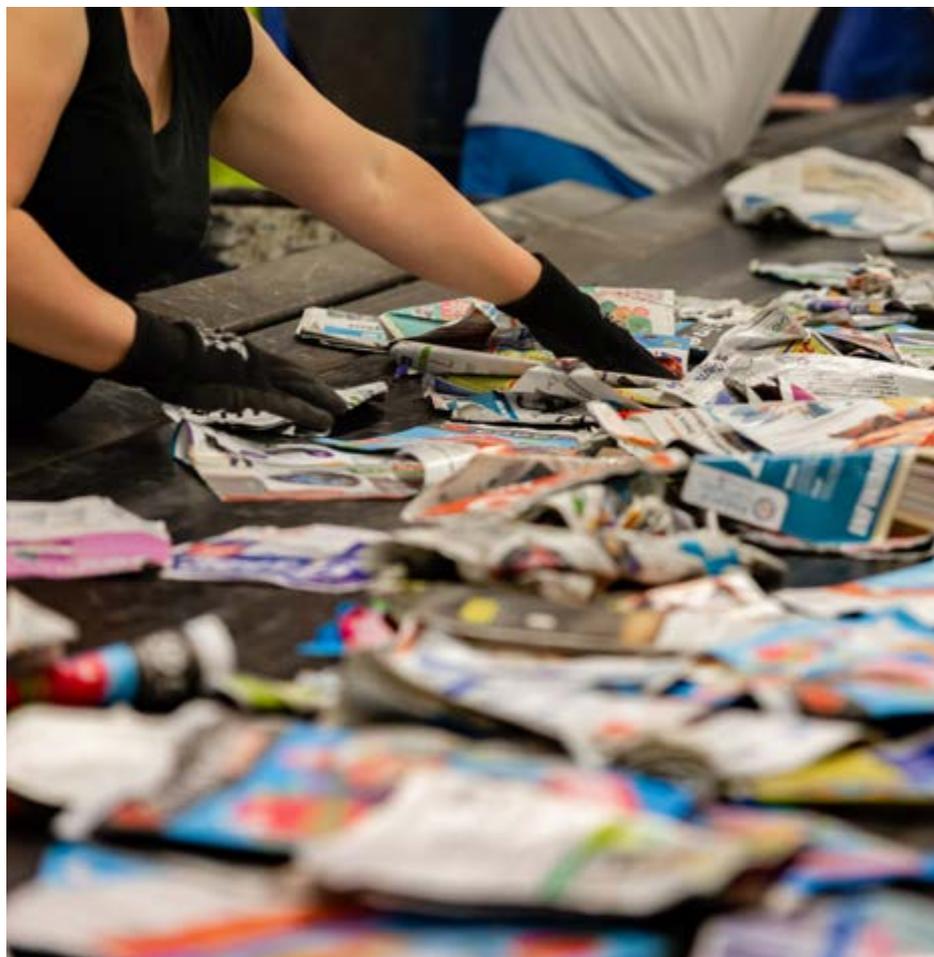
- Au titre de la politique du logement : les études stratégiques en matière d'habitat, les dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier, le soutien au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, le soutien à l'hébergement des étudiants des établissements d'enseignement supérieur du Cotentin, accueillis dans le parc HLM de l'agglomération du Cotentin, les actions et opérations d'accueil et d'habitat destinées aux gens du voyage ;
- Au titre des actions et aides financières en faveur du logement social : la coordination du partenariat local en matière d'habitat et de pré-programmation HLM (bailleurs, communes, département...);
- Au titre de l'action en faveur du logement des personnes défavorisées : les études relatives au logement et à l'hébergement des publics dits spécifiques ;
- Au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti : l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat.

➤ **Équipements Sportifs et Culturels.**

Sont d'intérêts communautaires :

- les équipements sportifs suivants : les espaces aquatiques, piscines et bassin d'apprentissage situés dans des communes dont la densité de population est inférieure à 1 000 habitants au km<sup>2</sup>, la coordination et la mise en réseau des bases nautiques à l'échelle du Cotentin, l'aménagement, la gestion et l'accompagnement des golfs du Cotentin, les équipements structurants du Cotentin pour la filière équine, à savoir le centre équestre des Pieux et son stade hippique, le stade hippique de La Hague et l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin ;
- les équipements culturels suivants : le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, le cinéma Richelieu de Réville, La Cité de la Mer et le planétarium Ludiver.

**Le traitement des déchets au centre de tri.**



# LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SA GOUVERNANCE, SON ORGANISATION

## GOUVERNANCE



### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

192 Conseillers communautaires, représentant les 129 communes membres, se réunissent à raison de 5 ou 6 séances annuelles pour délibérer, débattre et voter les orientations stratégiques sous l'égide du Président.



### BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément aux délégations de pouvoir reçues du Conseil, les 35 membres élus siégeant au bureau gèrent les affaires courantes et préparent les orientations stratégiques à présenter en Conseil. Cette séance se déroule sous l'égide du Président, à raison d'une dizaine de séances par an.



### COMMISSIONS DE TERRITOIRE

Au nombre de 11, une par Pôle, les séances sont régies par un Président de Commission de territoire, siégeant également au Bureau. Elles réunissent les Conseillers communautaires, ainsi que les Maires, qui émettent un avis sur les sujets impactant les Pôles de Proximité, avant présentation en Conseil.



### COMMISSIONS PROSPECTIVES

Elles correspondent aux compétences de l'Agglomération : administration générale, finances et commande publique, promotion et attractivité, aménagement de l'espace, développement des territoires, cycle domestique de l'eau, cycle naturel de l'eau et environnement. Les membres des Commissions prospectives sont des Conseillers communautaires désignés par les Commissions de territoire.



### CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle a pour objectif d'associer les Maires au fonctionnement et aux projets de l'Agglomération. Elle est également garante du respect des principes fondamentaux de la Charte de gouvernance.



### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Elle a pour fonction d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics gérés par l'Agglomération. Cette commission est composée de conseillers communautaires élus et de représentants d'associations locales et d'usagers.



### CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Cette instance, composée de 4 collèges, est un organe autonome de démocratie participative. Elle a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin.

## ADMINISTRATION

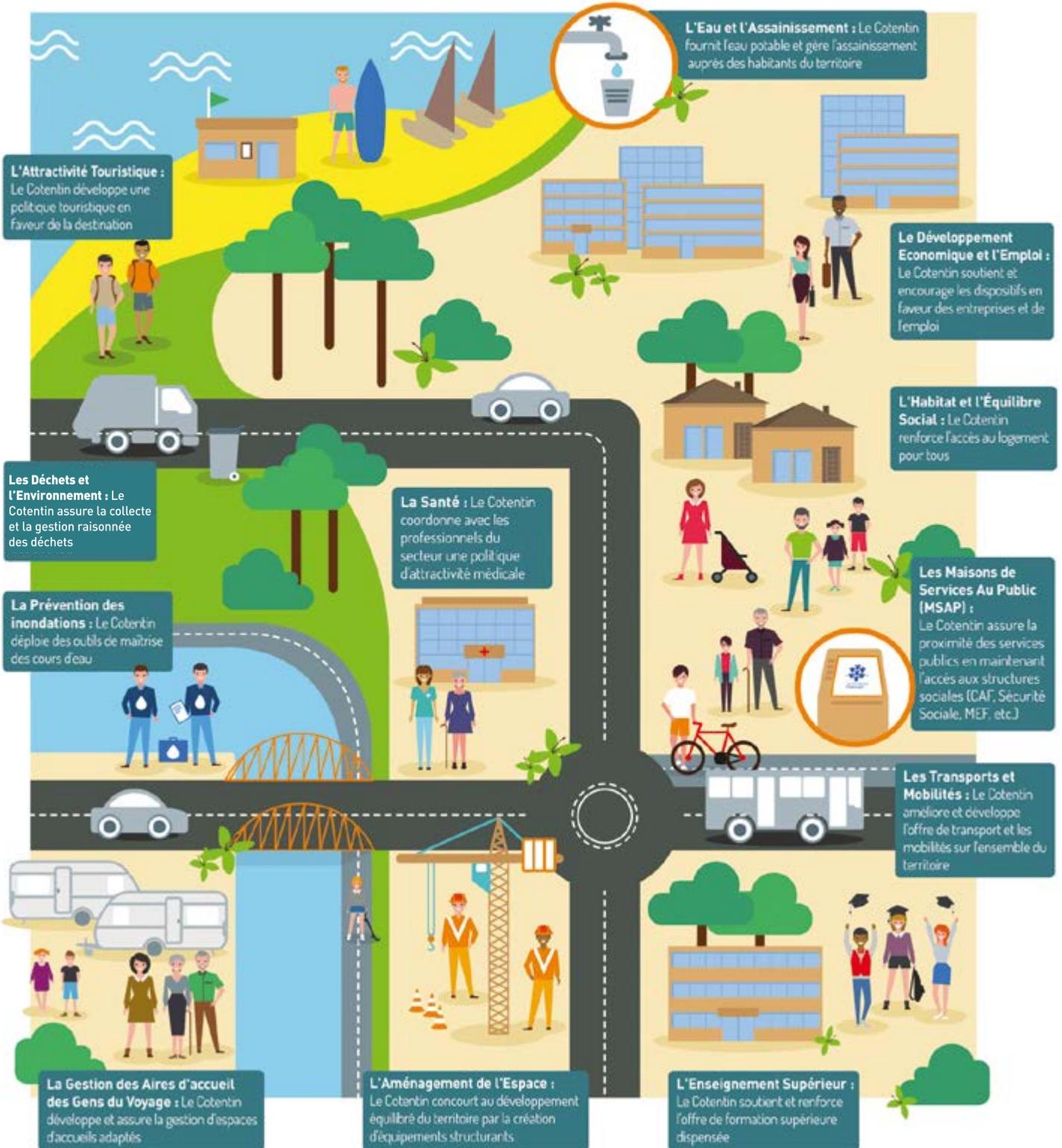


### LES SERVICES

L'Agglomération du Cotentin dispose de véritables portes d'entrée pour ses usagers : le siège de la collectivité et les 11 Pôles de Proximité. Représentant un bassin de vie, ces clés d'entrée territorialisées sont en interface avec les services et la direction générale de l'agglomération pour assurer un service public de qualité.

# Le Cotentin, au coeur de votre quotidien

L'agglomération du Cotentin oeuvre en faveur de l'attractivité du territoire et veille au bien-vivre ensemble de ses 185 000 habitants.



## LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (35) JUSQU'AU 13 JUILLET 2020



**Jean-Louis VALENTIN**  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Cotentin



**Benoît ARRIVÉ**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Développement Économique et Emploi



**Patrice PILLET**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Relations Territoires et  
Monde rural



**Yveline DRUEZ**  
3<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Urbanisme et Aménagement de  
l'espace (SCOT, PLU)



**Jacques LEPETIT**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Ressources Humaines  
et Mutualisation



**Jacques COQUELIN**  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
Équipements structurants et Santé



**Christian PRIME**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
Finances



**Geneviève GOSSELIN-FLEURY**  
7<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Développement et Promotion du  
Tourisme, Actions Extérieures et  
Coopérations



**Philippe LAMORT**  
8<sup>e</sup> Vice-Président  
Eau et Assainissement



**Noël LEFÈVRE**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Transports et Mobilités



**Jean-Pierre LEMYRE**  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
Habitat et Accessibilité



**Elisabeth BURNOUF**  
11<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Communication, Promotion  
et Conseil de Développement



**Edouard MABIRE**  
12<sup>e</sup> Vice-Président  
Gestion des déchets, Environnement  
et Développement Durable



**Bernard LEBARON**  
13<sup>e</sup> Vice-Président  
GEMAPI et Préservation du Littoral



**Jean-Marie LINCHEAU**  
14<sup>e</sup> Vice-Président  
Politique de la Ville et Foncière, Services  
Généraux, SIG et Accueil des gens du  
voyage



**David MARGUERITE**  
15<sup>e</sup> Vice-Président  
Enseignement Supérieur, Recherche  
et Innovation



**Arnaud CATHERINE**  
Conseiller délégué  
au Transport Urbain



**Maurice DUCHEMIN**  
Conseiller délégué  
à la Ruralité



**Agnès TAVARD**  
Conseillère déléguée  
à la Commande publique



**Claudine SOURISSE**  
Conseillère déléguée  
à la Vie étudiante et à la  
Promotion des formations



**Carole GOSSWILLER**  
Conseillère déléguée  
à l'Accessibilité



**Philippe BAUDIN**  
Conseiller délégué à la Préservation de  
l'environnement et des Ecosystèmes et à  
la Valorisation des déchets



**Jacques HAMELIN**  
Conseiller délégué au suivi des Travaux  
d'Eau Potable, d'Assainissement des Eaux  
Usées et Pluviales



**Cyril BOURDON**  
Conseiller Délégué  
à l'Aménagement Numérique du  
Territoire et Schéma Directeur des  
Systèmes d'Information



**Gilbert LEPOITTEVIN**  
Président de Commission  
de Territoire de Cherbourg-  
en-Cotentin



**Alain CROIZER**  
Président de Commission  
de Territoire du Cœur  
du Cotentin



**Johan DENIAUX**  
Président de Commission  
de Territoire des Pieux



**Patrick LERENDU**  
Président de Commission  
de Territoire de La Hague



**Yves ASSELINE**  
Président de Commission  
de Territoire du Val de Saire



**Daniel DENIS**  
Président de Commission  
de Territoire de St-Pierre-Eglise



**Daniel MELLET**  
Président de Commission  
de Territoire de la Côte des Isles



**Henri DESTRÉS**  
Président de Commission  
de Territoire de Douve et Divette



**Christèle CASTEILEN**  
Présidente de Commission  
de Territoire de Montebourg



**Michel LAFOSSE**  
Président de Commission  
de Territoire de la Vallée  
de l'Ouve



**Evelyne MOUCHEL**  
Présidente de Commission  
de Territoire de La Saire

# LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (35) AU 13 JUILLET 2020



**David MARGUERITTE**  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Cotentin



**Jacques COQUELIN**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Grands Projets et Politiques  
de Santé



**Benoît ARRIVÉ**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Développement Économique,  
Emploi et Insertion



**Manuela MAHIER**  
3<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Mer, Nautisme et  
Rayonnement du Cotentin



**Christèle CASTEILEIN**  
4<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Relations avec les Territoires,  
Cadre de Vie et Ruralité



**Sébastien FAGNEN**  
5<sup>e</sup> Vice-Président  
Urbanisme, Stratégie Foncière  
et Politique de la Ville



**Odile THOMINET**  
6<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Valorisation du Patrimoine  
et des Équipements  
touristiques et de loisirs



**Yves ASSELINE**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Relations Citoyennes,  
Concertation et Ressources  
Humaines



**Martine GRUNEWALD**  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Habitat et Logement



**Philippe LAMORT**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Cycle de l'Eau



**Eric BRIENS**  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
Finances et Patrimoine  
communautaire



**Anna PIC**  
11<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Fonds européen, Coopérations  
et Gens du Voyage



**Jean-René LECHÂTREUX**  
12<sup>e</sup> Vice-Président  
Énergie, Climat et Prévention  
des Risques Majeurs



**Edouard MABIRE**  
13<sup>e</sup> Vice-Président  
Collecte et Valorisation  
des Déchets



**Arnaud CATHERINE**  
14<sup>e</sup> Vice-Président  
Mobilités



**Nicole BELLIOU-  
DELACOUR**  
15<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Enseignement Supérieur,  
Recherche et Innovation



**Frédéric LEQUILBEC**  
Conseiller délégué  
Égalité des chances,  
Accessibilité et Administration  
Générale



**Antoine DIGARD**  
Conseiller délégué  
Agriculture, Circuits-Courts  
et Programme Alimentaire  
Territorial (PAT)



**Sylvie LAINÉ**  
Conseillère déléguée  
Commande Publique  
et Numérique



**Véronique MARTIN-  
MORVAN**  
Conseillère déléguée  
à la Proximité



**Philippe BAUDIN**  
Conseiller délégué  
Gestion de la Collecte  
des Déchets



**Olivier DE BOURSETTY**  
Conseiller délégué à  
l'Application des Droits des  
Sols (ADS) et à l'Aménagement  
Durable du Territoire



**Ralph LEJAMTEL**  
Conseiller délégué  
Prévention et Éducation  
à la santé



**Catherine BIHEL**  
Conseillère déléguée  
Orientation, Promotion des  
Formations et Vie Étudiante



**Dominique HÉBERT**  
Président de la Commission  
de Territoire de  
Cherbourg-en-Cotentin



**Alain CROIZER**  
Président de la Commission  
de Territoire du Cœur  
du Cotentin



**Patrick FAUCHON**  
Président de la Commission  
de Territoire des Pieux



**Patrick LERENDU**  
Président de la Commission  
de Territoire de La Hague  
et Conseiller délégué à  
l'Aménagement Numérique  
du territoire



**Jean-Pierre LEMYRE**  
Président de la Commission  
de Territoire du Val de Saire



**Daniel DENIS**  
Président de la Commission  
de Territoire de St-Pierre-Eglise



**Jean-Michel BOUILLON\***  
Président de la Commission  
de Territoire de la Côte  
des Isles



**Stéphane BARBÉ**  
Président de la Commission  
de Territoire de Douve et Divette  
et Conseiller délégué aux  
Mobilités Alternatives



**Jean-Pierre MAUQUEST**  
Président de la Commission  
de Territoire de Montebourg



**Françoise LEROSIGNOL**  
Présidente de la Commission  
de Territoire de la  
Vallée de l'Ouve



**Evelyne MOUCHEL**  
Présidente de la Commission  
de Territoire de La Saire

*\*Jean-Michel BOUILLON  
est décédé le 8 avril 2021.  
L'implication de cet élu au  
service du Cotentin et des  
habitants de la Côte des  
Isles a été saluée par le  
Conseil communautaire.*



**Le Conseil  
communautaire  
s'est réuni à  
6 reprises en  
2020.**

### L'ORGANISATION DES INSTANCES

La création du Cotentin s'appuie sur la Charte fondatrice de gouvernance rédigée et votée par les élus communautaires. Ce socle de principe, partagé par l'ensemble des communes membres, traduit la volonté de co-construction du Cotentin dans le respect de sa diversité.

Le Conseil communautaire est composé de 221 Conseillers et représente les intérêts des 129 communes membres. Cette instance se réunit 6 à 7 fois par an sous l'égide du Président et acte les décisions stratégiques du Cotentin. Lors de la 1<sup>re</sup> séance d'installation du Conseil, le 21 janvier 2017, les représentants du bureau ont été élus. Au nombre de 35, (le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commission de territoire et 9 Conseillers délégués), le Bureau se réunit en amont du Conseil communautaire dans le but de préparer les délibérations qui y seront présentées.

En parallèle, deux instances travaillent à l'avancement des projets de proximité et spécifiques :

- **La Commission de Territoire est une instance locale qui émet un avis sur les sujets impactant les territoires des Pôles de Proximité avant présentation au Bureau ;**
- **La Commission Prospective a remplacé la Commission Thématique depuis août 2020. Ces commissions sont réparties sur les sujets suivants : administration générale, finances et commande publique, promotion et attractivité, aménagement de l'espace, développement des territoires, cycle domestique de l'eau, cycle naturel de l'eau et environnement. Les membres des Commissions Prospectives sont des Conseillers communautaires désignés par les Commissions de Territoire.**

# LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ACHAT PUBLIC ET MOYENS GÉNÉRAUX

## **L'Administration Générale**

Le rôle et les missions de la Direction de l'Administration Générale sont principalement tournés autour de l'organisation de la vie institutionnelle de la collectivité, de la gestion de l'accueil, du courrier et de la relation citoyenne ainsi que la gestion des contentieux et précontentieux de l'agglomération et de la prévention des risques juridiques de l'ensemble des projets traités.

L'année 2020 a été notamment marquée par la gestion de la crise sanitaire, l'installation du nouveau mandat et la poursuite des objectifs de dématérialisation des actes et des procédures.

### **► La continuité de l'activité a été assurée pendant les périodes de confinement**

Face à la crise sanitaire, la Direction de l'Administration Générale a assuré la continuité de son activité et de ses missions de service public. Son accueil physique, téléphonique et électronique a notamment été maintenu au Siège pendant les confinements aux horaires habituels d'ouverture.

La continuité institutionnelle a également été assurée par le maintien, en distanciel, des instances communautaires. Les Bureaux communautaires ont été organisés à distance et un Conseil communautaire s'est même tenu pour la première fois en visioconférence au mois de juin 2020.

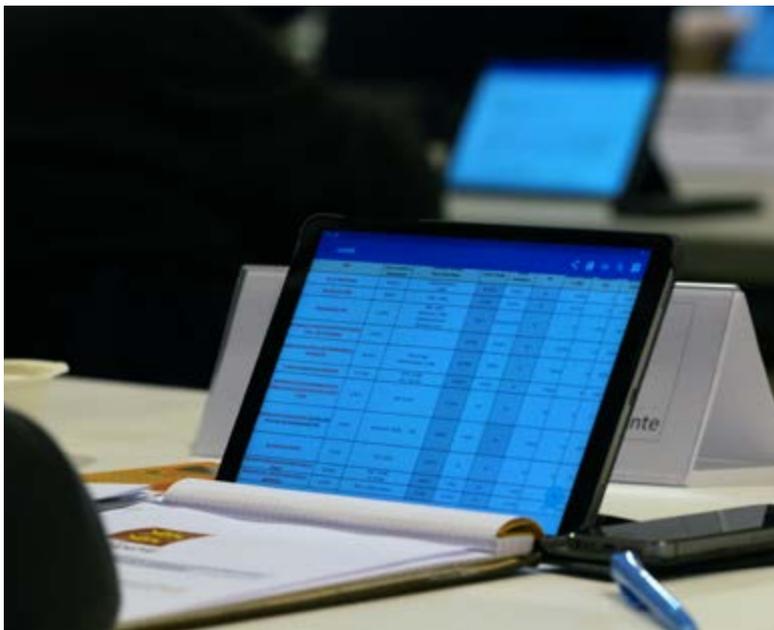
En outre, une veille législative et réglementaire a été menée, afin de se tenir informé des évolutions de la réglementation en lien avec la crise sanitaire et analyser leurs conséquences sur le fonctionnement de l'agglomération.

### **► Une adaptation de la gouvernance**

La Direction de l'Administration Générale s'est adaptée de manière continue aux dispositions précisées par la loi Urgence Sanitaire votée le 22 mars 2020 et les ordonnances qui l'ont suivie. Ces dispositions ont entraîné pour la gouvernance de l'Agglomération du Cotentin des effets importants : mandats des Conseillers communautaires prolongés ; attributions du Conseil communautaire déléguées au Président de l'agglomération (à l'exception de quelques prérogatives), incidences sur la tenue du second tour des élections municipales et sur l'installation du nouveau Conseil d'agglomération.

**Remise des  
boîtiers de vote  
aux élus avant le  
Conseil.**





*Les dossiers de séances de l'Assemblée font l'objet d'un envoi dématérialisé.*

## ► L'Installation du nouveau mandat le 13 juillet 2020

Après une période où le Conseil communautaire a fonctionné dans un format hybride et transitoire, c'est-à-dire à la fois avec les conseillers communautaires issus du 1<sup>er</sup> tour et ceux dont le mandat s'est poursuivi jusqu'à la tenue du second tour dans leur commune, le Conseil communautaire a pu être installé dans son format définitif le 13 juillet 2020. La préparation des élections a énormément mobilisé la Direction de l'Administration Générale, qui a également travaillé à la réalisation d'un guide de l' élu remis à chaque conseiller communautaire en début de mandat.

## ► La poursuite de la dématérialisation des actes et procédures

La dématérialisation des actes et des instances s'est poursuivie en 2020 avec la mise en place des décisions dites « Ordonnances » pendant toute la période du confinement. L'ensemble du processus des décisions du Président a pu être dématérialisé, depuis la création des actes jusqu'à leur mise en ligne sur le site internet. D'autre part, tous les élus ont été dotés en début de mandat d'un équipement numérique permettant un envoi totalement dématérialisé des séances du Conseil.

## ► La création d'un bulletin juridique

La période d'état d'urgence sanitaire ainsi que les mois qui ont suivi, ont nécessité une veille juridique intensive pour maintenir les services informés des modifications de la réglementation. Cette veille s'est concrétisée par la création d'un bulletin juridique trimestriel adressé à l'ensemble des agents de l'agglomération par voie électronique. Le premier bulletin a été envoyé au mois de décembre 2020.

## Chiffres 2020

- **192** élus titulaires ont été installés le 13 juillet 2020 (contre 221 au mandat précédent). **124** suppléants peuvent être amenés à siéger en remplacement de leur Conseiller titulaire.
- Le Conseil communautaire de l'agglomération s'est réuni à **6** reprises en 2020 pour délibérer sur **227** délibérations. Le Bureau communautaire s'est réuni **16** fois pour étudier et se prononcer sur **61** décisions de Bureau. **470** Décisions du Président et **129** arrêtés du Président ont également été pris en 2020.
- **2** conférences des maires se sont tenues en 2020.
- Le rôle et le format des commissions thématiques ont évolué avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. Appelées désormais commissions prospectives, elles sont au nombre de **6** et ont pour vocation de débattre des projets du mandat, d'émettre des avis sur ces derniers et de réfléchir aux grands enjeux de l'agglomération, chacune dans leurs domaines.
- Le service Accueil - Bureau du courrier a traité **9 200** courriers en 2020. Le courrier est l'un des principaux modes de communication entre la collectivité et ses interlocuteurs. Son traitement est primordial pour une bonne diffusion des informations et un suivi réactif des dossiers à l'échelle de la Communauté d'agglomération.
- En 2020, l'unité des affaires juridiques a reçu **128** demandes d'accompagnement juridique de la part des services de l'agglomération. Ainsi, entre 2019 et 2020, les demandes des services ont augmenté de **121 %**. Par ailleurs, **4** litiges ont pris fin par le biais d'une décision de justice, le dernier ayant été résolu à la suite de la signature d'un protocole transactionnel. Enfin, l'unité des affaires juridiques a géré **12** nouvelles situations litigieuses dont **7** ont été réglées à l'amiable.

## Les Achats et la Commande Publique

En matière de Commande Publique, l'agglomération est assujettie à la réglementation en vigueur et son périmètre recouvre aussi bien des travaux, des fournitures que des services. Historiquement concentrée sur la sécurité des procédures, la Direction ambitionne désormais de faire évoluer la collectivité vers des achats encore plus efficaces et responsables. Dans ce contexte, l'activité de la Direction est prioritairement centrée sur les 3 axes suivants : sécuriser la passation et l'exécution financière des marchés publics ; faciliter l'accès de toutes les entreprises aux appels d'offres de l'agglomération ; développer une politique d'achat socialement responsable et privilégier la notion de développement durable.

## Activité 2020

### ► Rencontres avec les entreprises de travaux publics

En lien avec la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie (FRTP Normandie), la Direction a organisé à partir du 3/11/2020 des temps de travail entre techniciens, acheteurs de l'agglomération et entreprises. Objectif : améliorer les prochains appels d'offres et optimiser les cahiers des charges des futurs chantiers.

### ► Rencontres avec les élus des Pôles de Proximité du Cotentin

A la demande du Président, la Direction a présenté l'organisation de la commande publique au sein de l'agglomération ainsi que ses enjeux, présents et à venir, auprès des élus du Cotentin, en Commissions de Territoires. (Enclenchement le 23/10/2020 avec une fin de la démarche le 08/04/2021.)

### ► Continuité des achats pendant les périodes de confinement

Malgré le confinement strict, le rythme des appels d'offres est resté soutenu. Autre défi de taille pour la direction : accompagner les services dans la dotation de masques et d'équipements de protection, dans un contexte où la demande était très supérieure à l'offre.

### ► Séminaire et formation de perfectionnement aux marchés publics

Un séminaire puis une session de perfectionnement se sont respectivement déroulés en janvier et mars 2020. Organisé avec le CNFPT, les services communautaires ont ainsi pu bénéficier de l'intervention d'un expert sur les grandes questions et l'actualité des marchés publics. Ces actions seront réitérées au vu de la qualité de la formation et des nombreux retours positifs.

## Chiffres 2020

► 121 consultations publiées par les services communautaires sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics en 2020, qui ont fait l'objet de 7 850 visites. En réponse à ses consultations, l'Agglomération a reçu et étudié 498 dossiers d'offres en 2020.

► La Commission d'Appel d'Offres permanente de l'Agglomération s'est réunie à 15 reprises pour étudier et se prononcer sur 55 procédures.

► La commission permanente chargée des procédures de concessions s'est réunie à 5 reprises pour intervenir sur 3 procédures ; la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunissant des représentants du Conseil communautaire et des associations locales, a tenu 2 séances.

## La Logistique et les Moyens Généraux

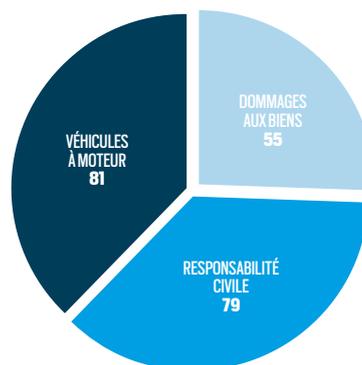
Direction support et transversale en matière logistique et mécanique au service de l'ensemble des pôles et directions de la collectivité, la DLMG a pour missions la gestion assurancielle des sinistres, la mise en place de marchés transversaux de fournitures et services logistiques, le suivi des fluides, le suivi et la maintenance des véhicules du Cotentin, l'organisation logistique des instances et manifestations, la mise en place du service et des circuits vagemestre.

## Activité 2020

Les actions menées en 2020 par la direction ont principalement été rythmées par crise sanitaire de la COVID 19 et de son évolution tout au long de la période pour répondre aux besoins de l'ensemble des agents.

### ► Assurances

#### 215 DOSSIERS SINISTRES TRAITÉS EN 2020



*L'ensemble des véhicules du parc automobile ont été floqués aux couleurs de l'Agglomération.*





### **Remise des masques de protection aux différents services.**

Au-delà du suivi des 215 dossiers relatifs à des sinistres traités, l'année 2020 a été consacrée à la préparation et la création d'un outil de suivi de la sinistralité de la collectivité et ce, depuis le 01/01/2018 en collaboration étroite avec le SIG. Cet outil permet d'ores et déjà d'identifier d'éventuelles problématiques rencontrées par les agents dans les directions les plus impactées et ainsi de mettre en place des systèmes de prévention voir d'amélioration du service afin de limiter ces sinistres. Enfin, cet outil permet de préparer les futurs marchés d'assurance du Cotentin pour le 01/01/2023.

#### ➤ **Marchés publics transversaux**

L'année 2020 a été marquée par la réalisation et la mise en place de marchés transversaux répondant aux protections sanitaires liés à la pandémie du COVID 19.

Dans ce contexte il a été mis en place, les marchés portant sur le nettoyage des locaux du Cotentin, les marchés des masques lavables, jetables et inclusifs, les marchés de produits et accessoires, les marchés d'équipements de protection individuelle (chaussants, équipements de travail en hauteur, protection auditives, protections respiratoires, protections des mains, etc.). Les démarrages de ces marchés au cours de l'année 2020 et début 2021 sont l'aboutissement d'un travail collaboratif étroit avec la DESPMET, la Commande Publique et l'ensemble des directions techniques de la collectivité.

#### ➤ **Suivis des fluides**

La DLMG s'est attachée à réaliser les bases de données de suivi des consommations de carburants par véhicules, ayant pour buts de suivre les consommations de carburants en temps réel en vue de la préparation des nouveaux marchés en 2022 et de disposer des

informations nécessaires aux programmations d'entretien des véhicules et d'élaboration du plan pluriannuel d'investissement de renouvellement du parc ; des données techniques des différents Points de livraison (PDL) d'électricité du Cotentin. Ce suivi exhaustif a permis de préparer et de mettre en place le marché de fourniture d'énergie des PDL inférieurs à 36 KVA le 01/01/2021 auprès d'EDF collectivités dans le cadre du groupement d'achat du SDEM ; des données techniques des Points de Comptage et d'Estimation de gaz des bâtiments pour la préparation du nouveau marché. Le nouveau marché de fourniture de gaz est effectif depuis le 01/07/2021 auprès d'ENGIE dans le cadre du dispositif d'achat groupé de l'UGAP Vague 6.

#### ➤ **Création et mise en place des stocks COVID pour distribution aux services**

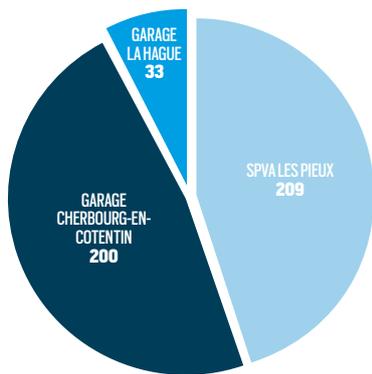
Dès le début de la pandémie, l'ensemble des services de la DLMG s'est attachée à rechercher des solutions d'approvisionnement en urgence de fournitures et de produits de lutte contre la COVID 19 (gel hydro alcoolique, désinfectants de surfaces, lingettes sèches, lingettes nettoyantes, gants nitriles, plexiglass pour les accueils, masques jetables, masques lavables, etc.) en lien étroit avec la Direction de la Commande Publique.

La DLMG a défini un lieu de stockage situé au CTC des produits en collaboration avec le Pôle de Proximité des Pieux. Les stocks constitués, la DLMG a organisé et assuré la distribution au sein des pôles et directions lors de la reprise d'activité des services. Depuis, la DLMG assure les réapprovisionnements de ces fournitures et produits auprès des services et le suivi en temps réel des stocks. Les remises de produits sont assurées depuis le 01/02/2021 par le vaguemestre auprès des services.

## ► Service Parc Véhicules et Atelier

Lors de cette période sanitaire et notamment de confinement, le SPVA a été fortement mobilisé pour permettre aux services d'assurer leur continuité de service à tout moment y compris lors des jours fériés. Dans ce contexte, la DLMG a mis en place en collaboration des RH, une astreinte d'urgence de l'atelier mécanique. Ainsi toute les mécaniciens et toute l'équipe du SPVA a assuré les interventions de dépannage d'urgence en temps réel sur l'ensemble du Cotentin.

**LE PARC DU COTENTIN :  
442 VÉHICULES SUIVIS PAR 3 GARAGES  
DONT 2 MUTUALISÉS**

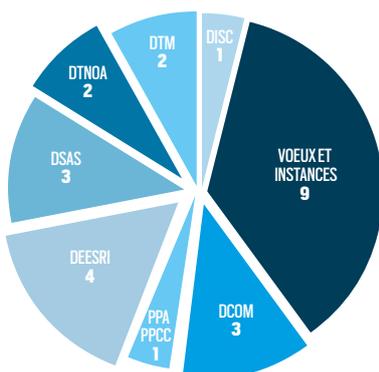


## ► Organisation Logistique Instances et Manifestations

OLIM a étudié de nouvelles conditions d'installation logistiques des différentes réunions des instances et événements pour répondre à la fois aux conditions sécuritaires réglementaires et préventions sanitaires qui s'imposaient : fléchages, respect de la distanciation sociale, protection des invités.

Enfin lors de la période d'absence d'activité, les collègues d'OLIM ont su proposer et apporter leur appui au sein des autres services de la DLMG alors en forte activité, tels que le SPVA ou lors de la création des stocks COVID.

**NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS  
EN 2020 PAR DIRECTIONS**



Chiffres 2020

► **Assurances** : 215 dossiers sinistres traités pour un coût de sinistralité de 365 290 €

## ► Marchés publics transversaux :

- Marchés de nettoyage des locaux et vitreries du Cotentin : 85 répertoriés lors de la consultation et aujourd'hui plus de 102 sites du territoire sont supervisés par le service au titre des nettoyages périodiques
- Masques lavables : 9 000 masques commandés (1 dotation en 2020 et préparation de la dotation début 2021)
- Masques jetables : plus de 124 000 masques commandés
- Marchés d'équipements individuels (chaussants, équipements de travail en hauteur, protection auditives, protections respiratoires, protections des mains, etc.) : analyse et tests de 150 échantillons et testés et vérification de 213 fiches techniques.

## ► Suivis des Fluides :

- 575 cartes de carburants qui font l'objet d'un suivi de consommation mensuelle.
- 565 points de livraison d'électricité sur le Cotentin (sites inférieurs et supérieurs à 36 KVA et éclairage public).
- 22 Points de comptage et d'estimation (PCE) de gaz recensés à l'échelle de la collectivité
- 620 demandes interventions sur les véhicules du Cotentin au sein du SPVA des Pieux.

## ► Création et mise en place des stocks COVID pour distribution aux services, en 2020 :

- 5000 masques lavables commandés et distribués
- 124000 masques jetables commandés et distribués
- Plus de 840 litres de gel hydro-alcoolique commandés et distribués
- Plus de 1400 litres de désinfectant multisurfaces commandés et distribués

## ► SPVA :

- 620 demandes interventions sur les véhicules du Cotentin au sein du SPVA des Pieux.



## LES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de concevoir et d'animer la politique de gestion et de pilotage des ressources humaines de l'Agglomération du Cotentin. Son rôle est d'assurer :

➤ **1. Le management de la fonction ressources humaines : organisation de la fonction ressources humaines au sein de la Direction des ressources humaines et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

- Gestion des recrutements des agents titulaires et contractuels ;
- Gestion des carrières ;
- Gestion des situations individuelles (temps partiel, disponibilité, détachement, etc.) ;
- Processus de paie ;
- L'accompagnement au quotidien des services.

➤ **2. Le pilotage des ressources humaines : suivi de la masse salariale et des emplois, la réalisation du bilan social, de revue de gestion et d'indicateurs à destination de la Direction générale des services.**

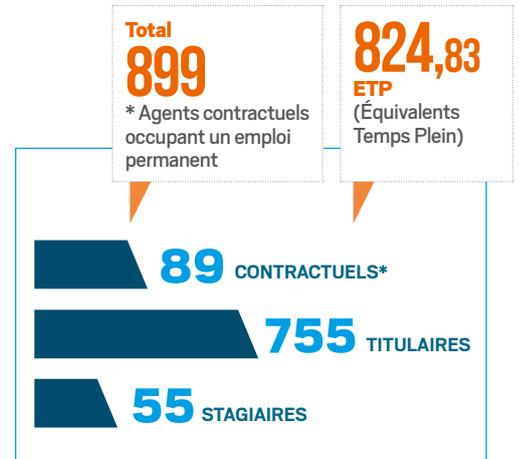
➤ **3. La gestion des effectifs, des emplois et compétences : contribution aux orientations pour les campagnes d'emploi et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mise en place des procédures de recrutements, supervision des plans de formation des personnels.**

➤ **4. L'animation du dialogue social : relation avec les organisations syndicales, gestion des instances de dialogue et de décisions (CT, CHSCT, comités de travail, etc.), communication interne pour l'ensemble des personnels.**

➤ **5. L'amélioration de l'environnement de travail : médecine préventive, politique de prévention, action sociale, mieux-être au travail...**

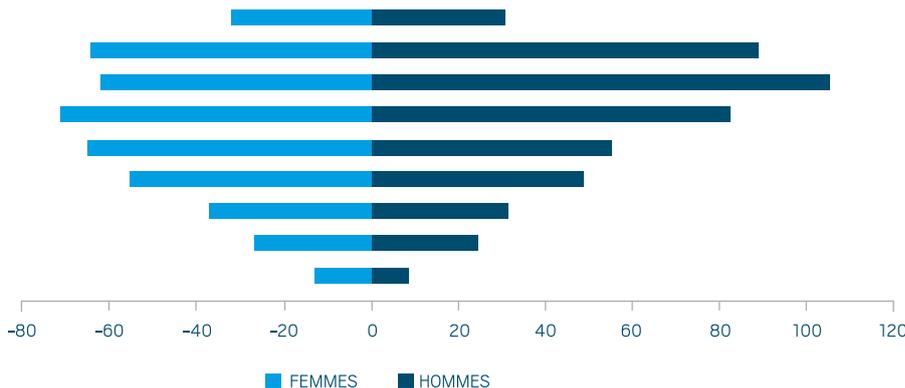
**L'effectif des agents permanents rémunéré de l'Agglomération, à la date du 31/12/2020, s'élève à 899 agents, répartis autour de 6 pôles :**

- Administration Générale et Moyens Généraux ;
- Stratégie et Développement Territorial ;
- Ressources Humaines ;
- Finances ;
- Services Techniques ;
- Proximité et Aménagement.



La part des titulaires et stagiaires dans la communauté représente ainsi 90% des agents permanents au 31 décembre 2020 et plus de 72% des agents tous statuts confondus.

### Pyramide des Âges



**51%**  
de l'effectif permanent sont des hommes

**Moyenne d'âge 46 ANS et 5 mois**  
à titre de comparaison la moyenne en 2017 était de 45 ans et 4 mois.

Répartition par filière



La filière technique représente la majorité de l'effectif permanent présent soit **61%** et **22%** pour la filière administrative. Les filières culturelle, sportive, sociale / médico-sociale et animation représentent, quant à elles, **17%** de l'effectif permanent.

Agents entrés en 2020 dans l'effectif permanent



**77** agents entrés en 2020 dans l'effectif permanent

Réintégrations en 2020

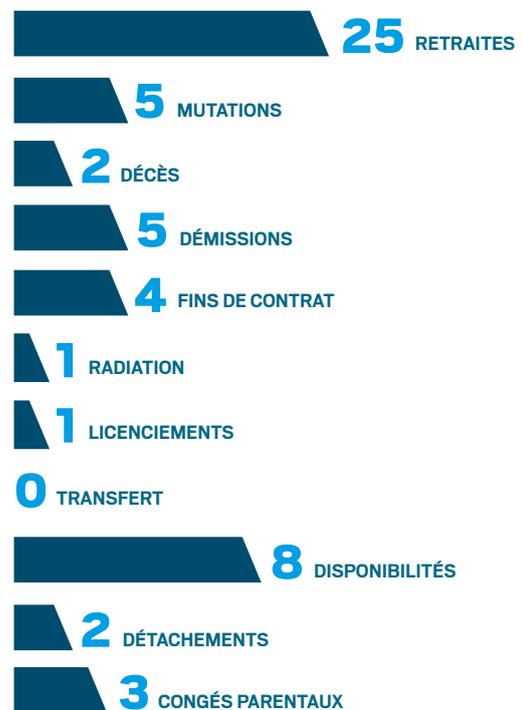


**3** réintégrations

Avancements et évolutions statutaires

- **83 agents** ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. Ce qui représente 6,40 % de l'effectif permanent.
- **368 agents** ont eu un avancement d'échelon.

Agents sortis en 2020 de l'effectif permanent



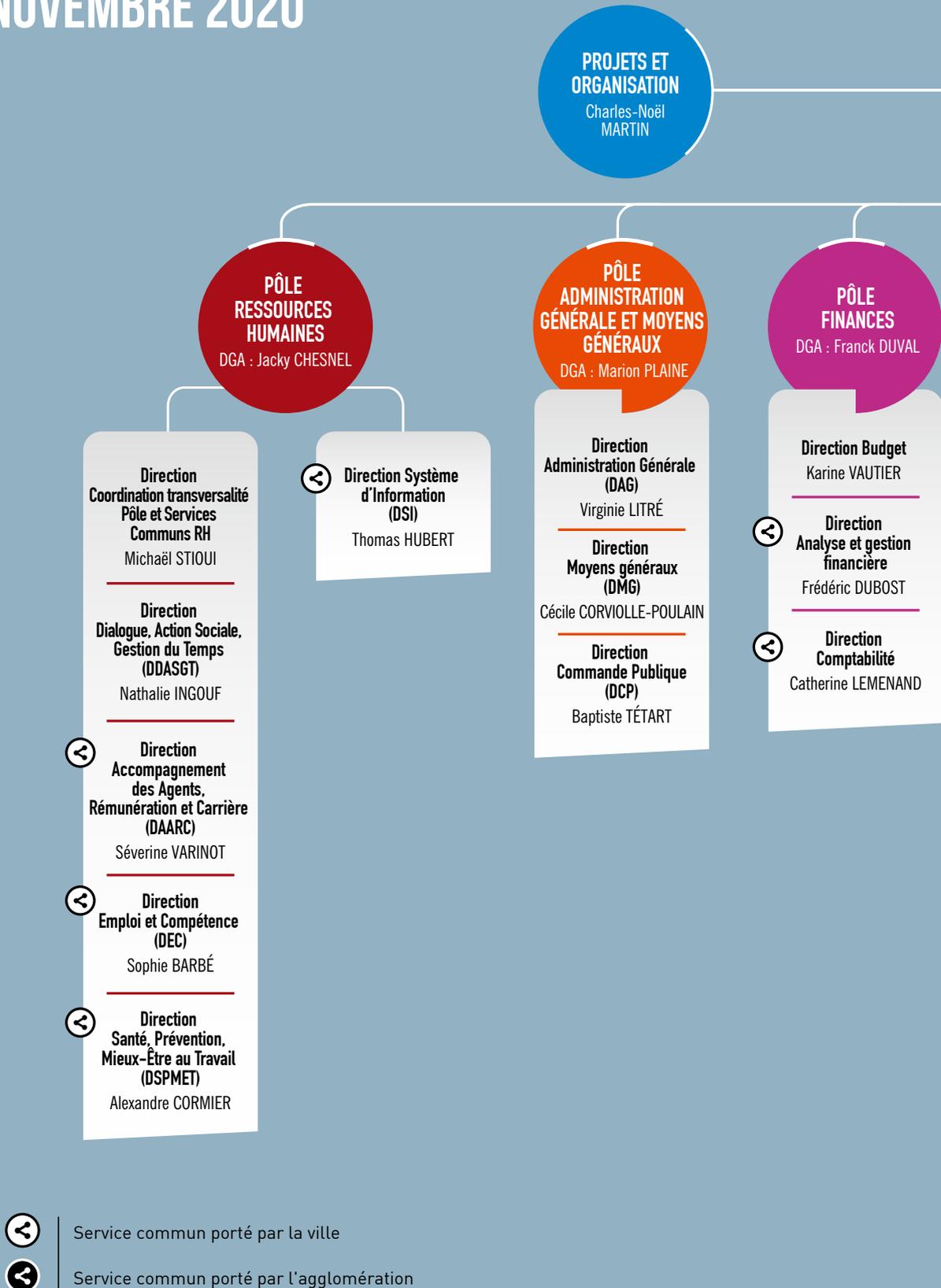
**43** départs définitifs

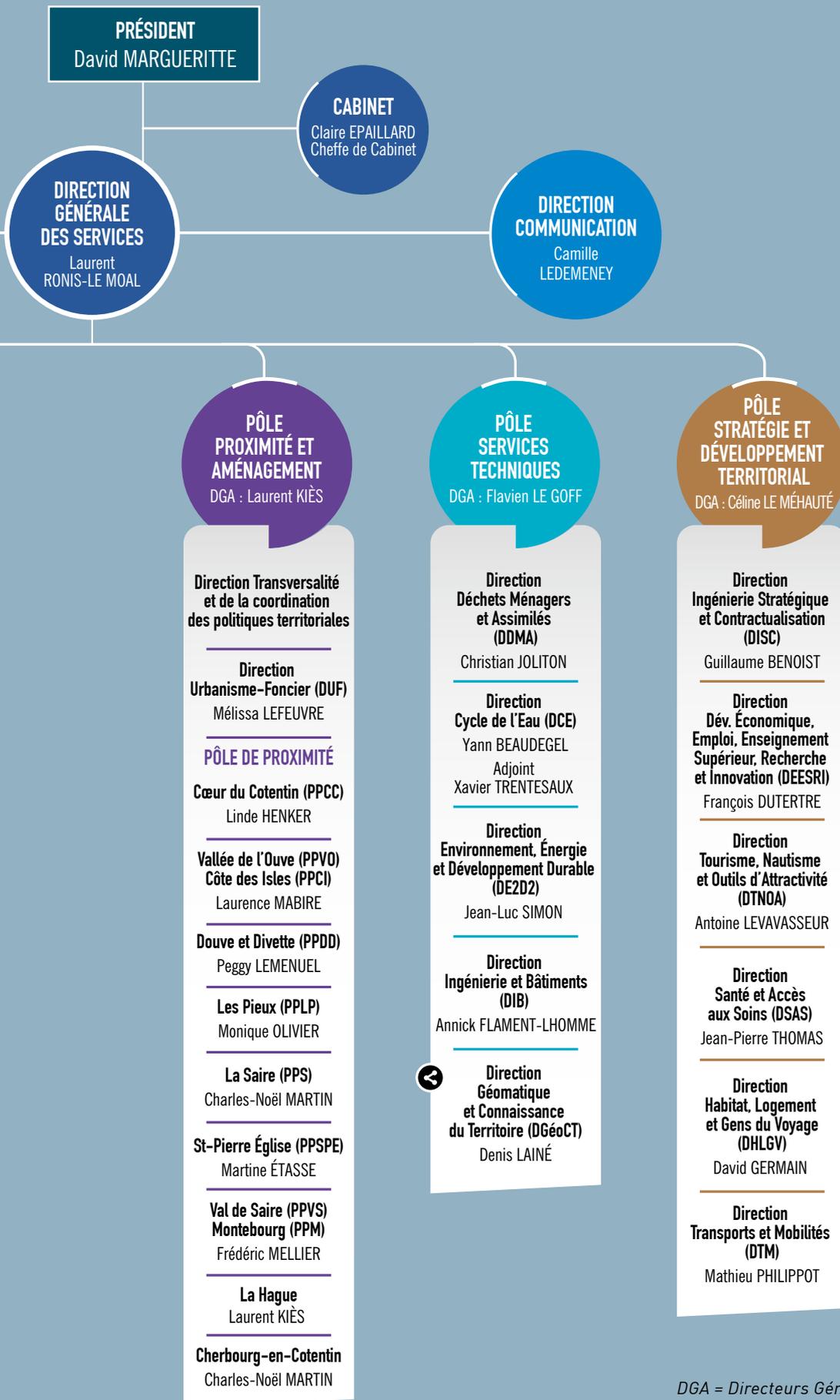
**13** départs provisoires

Total sorties **56**

Solde mouvements **24**

# ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS NOVEMBRE 2020





DGA = Directeurs Généraux Adjoints



**L'ensemble des directions du Pôle Finances.**

## LES FINANCES

La direction du budget fait partie du pôle Finances de l'Agglomération du Cotentin, elle est située rue des Bastions à Cherbourg-en-Cotentin. C'est la seule direction du pôle qui n'est pas mutualisée. Elle compte 4 agents : 1 directrice et 3 conseillers techniques.

Sa mission est de mettre en œuvre financièrement les politiques portées par l'agglomération du Cotentin, par le biais de 4 à 5 étapes budgétaires :

- **Le budget primitif en avril ;**
- **Le budget supplémentaire en juin ;**
- **Les décisions modificatives de septembre à décembre.**

Son rôle est d'encadrer les dépenses et les recettes des Pôles de Proximité et des directions et de suivre la consommation de ces crédits.

### Activité

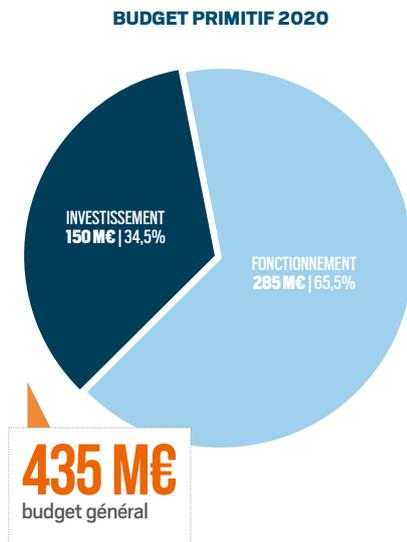
Elle gère 15 budgets : un budget principal et 14 budgets annexes tels le cycle de l'eau, le transport, les services communs (compétence transférées par les communes aux pôles de proximités), le développement économique, le cinéma Le Richelieu.

Le budget général 2020 (budget principal + les 14 budgets annexes) est de 435 M€, dont 34% sont consacrés aux dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement contribuent à développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi (création et développement de zones d'activités économiques, réhabilitation du bâtiment Intechmer, installation d'une station hydrogène, et soutien à l'usine de construction de pâles, développement des équipements d'intérêts communautaires), à la qualité résidentielle et à construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire, Maison des services et d'accueil du public, l'habitat), préserver et aménager notre cadre de vie (interventions en matières environnementales).

En période normale, le vote du Budget Primitif (BP) doit être effectué avant la date du 15 avril de l'année en cours (30 avril lorsqu'un changement de mandature est prévu dans l'année). Cependant, dans les deux mois qui précèdent le vote, les élus se réunissent pour débattre sur les politiques budgétaires à appliquer dans l'année, ce débat se nomme le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Exceptionnellement en 2020, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, une ordonnance a prolongé la durée d'adoption du budget jusqu'au 31 juillet 2020. Le budget 2020 a donc été exceptionnellement approuvé le 11 juin 2020.

À noter que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de 2020 a été voté le 26 février 2020.



## LES SYSTÈMES D'INFORMATION

### **Direction Géomatique et Connaissance du Territoire : le Système d'Information Géographique (SIG)**

La direction géomatique et connaissance du territoire est chargée de la cartographie numérique, nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté d'Agglomération. Son rôle est de réaliser ces missions elle-même ou d'apporter le soutien technique nécessaire aux autres directions. Concrètement il s'agit de mettre en œuvre et de s'assurer du bon fonctionnement d'un système d'information géographique (base de données, logiciels, applications) utilisable sur tous types de supports numériques (ordinateurs, tablette, smartphone).

Elle met en œuvre des outils de cartographie comparables au Géoportail de l'IGN par exemple. Ils sont destinés aux agents de l'Agglomération et parfois au grand public.

Cette direction est mutualisée avec 2 communes : Cherbourg-en-Cotentin et La Hague, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est composée de 9 agents, dont 2 agents réalisant des relevés sur le terrain.

### **Activité**

#### ➤ **Soutien technique lors de la crise sanitaire et notamment lors des confinements :**

- mise en place d'une application cartographique pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- mise en place d'un outil de référencement des producteurs locaux en collaboration avec la direction développement économique ;
- accompagnement cartographique à l'organisation de la gestion territoriale de la pandémie (production de cartes, etc.) pour les 3 collectivités.

#### ➤ **Diagnostic et cartographie du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire du Cotentin :**

- repérage sur le terrain ;
- cartographie ;
- calcul des linéaires et fourniture de données à la direction Cycle de l'eau.  
Cette mission a été réalisée dans le cadre de la prise de la compétence : gestion des eaux pluviales urbaines.

### **Chiffres**

- **Plus de 400 couches de données géographiques recensées dans la base de données ;**
- **340 utilisateurs des solutions cartographiques déployées ;**
- **Près de 50 applications cartographiques au service des agents des 3 collectivités ;**
- **Plus de 800 km de réseau pluvial repéré et cartographié sur les 129 communes du territoire ;**
- **Plus de 2 000 cartes produites.**



## Chiffres clés

**80**  
postes  
informatiques  
installés

**50**  
téléphones  
mobiles  
distribués

**15**  
copieurs  
commandés

## Direction Système d'Information (DSI)

Mutualisée avec Cherbourg-en-Cotentin, la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) intervient en soutien auprès des différents pôles de l'Agglomération. Elle a pour mission de garantir le bon fonctionnement des outils numériques des agents du Cotentin, de développer des nouveaux services aux usagers et moderniser l'administration.

Son rôle est d'assurer :

- **La gestion des infrastructures techniques :**
  - Serveurs ;
  - Réseaux et télécoms ;
  - Outils de sécurité.
- **La gestion des applications :**
  - Projets d'équipement et renouvellement des logiciels ;
  - Maintenance et suivi des applications métiers ;
  - Développements ;
  - Gestion des données.
- **L'assistance aux utilisateurs :**
  - Renouvellement des équipements informatiques ;
  - Accompagnement des agents dans les usages des outils numériques.
- **La sécurité des données :**
  - Protection des données personnels des agents et usagers ;
  - Règles des sécurités et de conservation des données.

## Les activités majeures de 2020

- **Gestion de la crise sanitaire**

Pendant la crise sanitaire, la DSI s'est mobilisée pour permettre la continuité d'activité des services indispensables au public. Par ailleurs, afin de maintenir le fonctionnement de l'ensemble des directions de l'Agglomération, elle a œuvré pour faciliter la mise en place du télétravail pour le plus d'agents possible.
- **Mutualisation des logiciels urbanisme**

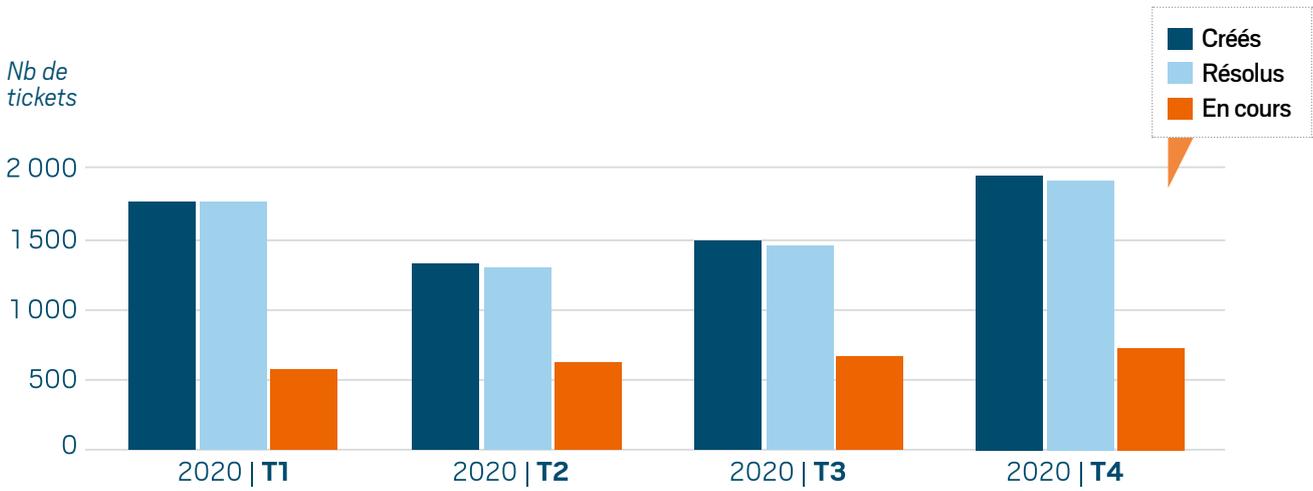
Ce projet avait pour but de faciliter les échanges d'informations entre les différents centres instructeurs de l'Agglomération, d'harmoniser les pratiques et les modèles. Cette mutualisation a également servi à préparer la dématérialisation des demandes.
- **Poursuite des interconnexions des pôles**

Au cours de l'année 2020, la DSI a procédé au raccordement des Pôles de Proximité du Val de Saire et de Montebourg.
- **Installation informatique du siège à l'Hôtel Atlantique**

Afin de permettre l'installation des services et de la Direction Générale du siège de l'Agglomération à l'Hôtel Atlantique, la DSI a élaboré les plans de câblage. Elle a ensuite procédé au déménagement des postes et au raccordement des agents au réseau centralisé.
- **Renouvellement du marché télécom**

En 2020, une harmonisation a été conduite au niveau des opérateurs téléphonique dans le cadre d'un renouvellement de marché

**Assistance informatique**  
**Nombre de demandes créées et résolues par trimestre**



Chiffres clés

**7**  
lettres  
aux encadrants

**6**  
lettres  
aux Agents

**16**  
Flash Info

**96**  
communiqués  
de presse  
ou occurrences  
presse

**4**  
magazines  
Le Cotentin  
distribués à tous  
les habitants

LA COMMUNICATION

La Direction Communication a pour objectif d'informer les habitants sur le service public, l'animation du territoire et la vie démocratique de l'agglomération du Cotentin. Elle rend accessible, lisible et audible les décisions prises par les élus et mises en oeuvre par les services communautaires.

Composée de 6 agents, elle déploie l'ensemble des dispositifs de communication interne et externe, relations presse, événementiel, protocole, partenariats, en veillant au respect de l'institution et à la cohérence des actions impulsées.

En 2020, face à la crise sanitaire et la mise en place du confinement, la Direction Communication a été amené à déployer de nouveaux outils pour délivrer l'information interne à l'ensemble des agents. Elle a ainsi mis en ligne un Extranet accessible à tous les personnels de l'Agglomération depuis un ordinateur, une tablette et un smartphone. Cet outil a permis de relayer les consignes et directives liées à la crise mais aussi à valoriser le travail des agents de terrain. En parallèle, des Lettres aux Encadrants et aux Agents ont été créées pour aborder des points particuliers lors du confinement ou de la reprise d'activité. Cet éventail de support a ensuite été complété par l'émission de Flash Info pour relayer les informations urgentes.

Quelques réalisations :

- Pendant le confinement des Lettres aux Agents et des Lettres aux Encadrants ont été envoyées sous forme dématérialisées.



- En 2020, 4 supports internes & Nous ont été réalisés et envoyés à l'ensemble des agents.



- Pour communiquer rapidement des informations urgentes, la DCOM a déployé les Flash Info à la suite du confinement. Au total, 16 Flash Info ont été envoyés en 2020.



- 4 magazines Le Cotentin ont été distribués sur tout le territoire en 2020.





# La contractualisation et les fonds LEADER

Le programme européen LEADER ..... 34

Le projet de coopération LEADER « Local eat » ..... 34

**99**

PROJETS SOUTENUS PAR  
LES FONDS LEADER

**6**

6 PARTENAIRES AU  
PROGRAMME LOCAL EAT



**Réalisation de documentaires vidéo sur les producteurs dans le cadre du programme Local Eat.**

## LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné à soutenir financièrement les projets innovants en zone rurale qui s'inscrivent dans la stratégie locale de développement du Cotentin.

La stratégie locale de développement du programme LEADER s'articule autour de l'ambition « Renforcer l'attractivité du Cotentin » et se décline en 7 fiches-actions :

- **1. Soutien et valorisation de l'activité agricole (100 000€) ;**
- **2. Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin (650 000€) ;**
- **3. Service à la population et attractivité des bourgs ruraux (350 000€) ;**
- **4. Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant (750 000€) ;**
- **5. Favoriser les projets en lien avec l'économie circulaire (75 000 €) ;**
- **6. Favoriser la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique sur le Cotentin (390 000€) ;**
- **7. Coopération (75 000€).**

En 2020, le Comité de programmation, réunissant des élus et socio-professionnels du territoire, s'est réuni deux fois pour sélectionner 15 projets pour un montant total de subvention LEADER attribué de 384 134 €.

Cette nouvelle année de programmation porte donc le nombre de projets soutenus à 99, pour une enveloppe de 2 776 958 € sur les 2 892 538 € disponibles pour le Cotentin au titre de la programmation 2014-2020.

## LE PROJET DE COOPÉRATION LEADER « LOCAL EAT »

Dans le cadre du programme européen LEADER, l'Agglomération du Cotentin participe à un projet de coopération européenne autour de la valorisation des produits alimentaires locaux.

L'Agglomération s'est engagée pour deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021, auprès de 6 partenaires de 4 pays différents : France, Belgique, Suède et Finlande.

Les partenaires européens sont les suivants :

- **Pays de Saint-Brieuc ;**
- **Communauté d'Agglomération du Cotentin ;**
- **Leader Bohuskust (situé au Nord de Göteborg en Suède) ;**
- **Lundaland (au Nord de Malmö en Suède) ;**
- **Association de tourisme TUMA (Finlande, au Nord de Helsinki) ;**
- **Parc Naturel Haute Sure Forêt d'Anlier (Belgique, situé dans les Ardennes, à la frontière avec le Luxembourg).**

La thématique est déterminante pour le Cotentin car elle touche à des particularités du territoire, à son savoir-faire en matière de produits de la mer et de la terre.

A travers ce projet de coopération les partenaires souhaitent construire, mutualiser et envisager des opportunités de développement dans une volonté de développement économique pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les partenaires souhaitent concevoir, en s'inspirant de l'expérience des partenaires européens, des outils pratiques destinés aux producteurs, acteurs intermédiaires (transformateurs, artisans) et consommateurs.

Un séminaire de travail a été organisé du 11 au 13 février 2020 à Cherbourg. Au programme, des réunions de travail pour définir la qualité d'un produit local et apporter des réponses de façon collective aux problématiques de la valorisation des produits locaux. Pour illustrer la thématique, des visites de producteurs et d'entreprises locales ont été organisées.



# Le Développement Économique et l'Enseignement Supérieur

Le Développement Économique .....	36
L'attractivité économique .....	36
Le soutien aux filières .....	37
L'Économie Sociale et Solidaire .....	38
Le soutien aux commerces .....	39
L'Enseignement Supérieur .....	40

**40**  
ZONES D'ACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUES  
COMMUNAUTAIRES

**15 000 m<sup>2</sup>**  
DE BÂTIMENTS  
D'ACTIVITÉ

**2 200**  
ÉTUDIANTS  
DANS LE COTENTIN



Visite du chantier de la ZAE Grande Fontaine.

## 40

Zones d'Activité Économique communautaires

## PRÈS DE 600

entreprises concernées

## + DE 8 000

emplois recensés

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Agglomération du Cotentin est compétente en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation de Zones d'Activité Économique. Elle intervient également en matière d'immobilier (bureaux, ateliers, etc.).

C'est à travers cette compétence que s'exerce principalement l'action de l'Agglomération en matière de développement économique et plus précisément, d'implantation d'entreprises. Cette action est déterminante pour accueillir de nouvelles entreprises et accompagner le développement de celles qui sont installées. L'Agglomération est donc à l'écoute du tissu économique afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet, les entreprises en développement, et de disposer d'une offre immobilière et foncière la plus appropriée possible.

Au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire, l'Agglomération a dû agir pour mettre en place des dispositifs d'aides et de soutien aux entreprises fortement impactées par le confinement et les restrictions sanitaires.

## L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'accompagnement des entreprises, l'Agglomération anime une cellule d'accompagnement des compétences extérieures visant à faciliter l'installation de nouveaux salariés et de leurs familles sur le territoire. Elle agit sous différents axes : promotion et découverte du territoire, aide à la recherche de logement, scolarisation et garde des enfants, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, etc.

En 2020, 37 familles ont ainsi été accompagnées par l'Agglomération dans le cadre de leur installation sur le territoire.

En plus de sa participation à plusieurs salons de l'emploi, le Cotentin a également organisé en lien avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin et Naval Group quatre journées d'accueil pour les impatriés (dans le cadre du contrat australien).



### Exemples d'actions menées en 2020 :

- La mise en place, en partenariat avec la Région et l'Agence de développement Normandie, d'un dispositif d'aide aux entreprises impactées par le contexte sanitaire (Impulsion Relance et Impulsion Résistance) ;
- La mise en place d'aides aux loyers pour les entreprises hébergées dans les locaux de l'Agglomération ;
- Adoption d'un Schéma d'Accueil des Entreprises et sa mise en œuvre progressive à travers une démarche spécifique en matière de commercialisation des terrains d'activité ;
- Participation à la Cellule d'Urgence économique mise en place par l'Etat pour échanger sur les entreprises les plus en difficulté ;
- L'évolution du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise pour soutenir les Très Petites Entreprises qui ont des travaux d'amélioration et de requalification de leurs locaux ;
- Lancement d'une consultation pour un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Pôle d'Excellence Soudage sur le parc d'activité de Bénécière ;
- Lancement des travaux visant à co-construire une campagne d'attractivité économique d'envergure ;
- Début de la pré-commercialisation de la nouvelle zone d'activité de la Grande Fontaine ;
- Ouverture de l'Ecole de Production de Valognes dans un bâtiment de l'Agglomération ;
- Participation à divers salons sur l'emploi et l'attractivité économique des territoires (Paris pour l'emploi, Salon APEC Paris, 24h Emploi, etc).

## LE SOUTIEN AUX FILIÈRES

### Les circuits courts

L'Agglomération agit pour favoriser le déploiement des filières économiques sur son territoire, en soutenant des projets innovants, ou encore dans le cadre de démarches globales sur une filière en particulier.

Le Projet Alimentaire Territorial de la Presqu'île du Cotentin a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique vertueuse pour une alimentation durable, pour soutenir nos filières, renforcer le lien entre la population et son territoire.

Les partenaires de la démarche (Agglomération du Cotentin et Communauté de communes de la Baie du Cotentin), aux côtés de l'Agence normande de biodiversité et du développement durable), souhaitent ouvrir des espaces de travail accessibles à tous, pour aboutir à des actions partagées. En 2020, l'action s'est concentrée sur deux éléments : acquérir des éléments précis de diagnostic et mettre en place une plate-forme « J'achète local ».

- Diagnostic : 103 questionnaires, 38 entretiens directs, pour dresser le portrait des 1900 exploitations du territoire, de l'ensemble des acteurs qui composent ces filières. Cet état des lieux a permis d'identifier les atouts du territoire : la structuration des filières, des produits reconnus, une dynamique « BIO » importante, de plus en plus de points de vente directe ; mais aussi les fragilités à anticiper : renouvellement des générations, adaptations aux nouvelles attentes sociétales, préservation des paysages et des espaces de productions à terre et en mer.
- J'achète local : Face à la crise sanitaire et au confinement, l'Agglomération a mis en place une cartographie interactive des points de vente des produits locaux (95 références). D'une part pour permettre aux habitants du Cotentin de consommer au plus proche de chez eux des produits du quotidien mais aussi et surtout en soutien aux producteurs locaux, dont les circuits classiques de distribution ont pu être interrompus brutalement, dans une période de productions très fortes en produits périssables.

**UNE DIZAIN**  
de zones en cours  
de commercialisation

**7**

**nouvelles zones**  
ou extension en projet

**15 000 M<sup>2</sup>**

**de bâtiments**  
**d'activité** pour  
une centaine  
d'entreprises  
hébergées



Plateforme  
« J'achète  
local » :

**96**  
producteurs  
du Cotentin  
référéncés  
et géolocalisés

**174**

entreprises  
aidées avec  
Impulsion  
Résistance

**866**

Box de Noël  
vendues

### L'identité maritime

Dans la poursuite de la dynamique initiée par le Plan croissance bleue, l'Agglomération a souhaité s'entourer de plusieurs référents maritimes, locaux ou nationaux. Une soirée d'échanges a été organisée, autour des thématiques de l'enseignement, de la recherche, de l'économie bleue, de l'environnement, du patrimoine. Ces échanges ont permis de donner un nouvel éclairage à ces enjeux et à alimenter une nouvelle phase de la stratégie maritime du territoire, qui permettra de mieux prioriser les actions de l'Agglomération, afin que le Cotentin se démarque et soit reconnu comme une terre maritime à part entière.

De plus, en appui à l'organisation de l'accueil de la Rolex Fastnet Race en 2021, un guide d'arrivée a été réalisé pour recenser les entreprises du territoire souhaitant faire connaître leur savoir-faire et services aux coureurs. Avec l'appui de Normandie maritime, de l'équipe du port de plaisance de Cherbourg et des entreprises locales, ce sont ainsi 23 entreprises proposant de nombreux services (manutention, voilerie, motorisation, travaux sous-marins...) qui sont mises en avant au sein de ce guide.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Économie Sociale et Solidaire fait partie intégrante du développement économique. À ce titre, l'Agglomération a élaboré et piloté le deuxième plan d'actions triennal en faveur de l'ESS pour la période 2019/2021.

### Exemples d'actions menées en 2020 :

- Animation du Comité de suivi mis en place dans le cadre du Plan d'actions ;
- Suivi des 4 lauréats de la deuxième édition de l'Appel à projets 2019 récompensant des projets et structures de l'ESS ;
- Mise en place d'une veille sur les dispositifs de soutien et diffusion régulière auprès des acteurs ESS pour anticiper les difficultés ;
- Participation active au Comité de Relance Régional dédié à l'ESS.

*Ateliers participatif  
pour le Projet  
Alimentaire  
Territorial.*





## LE SOUTIEN AUX COMMERCES

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Dans ce contexte l'Agglomération a accompagné les commerçants, artisans et producteurs touchés par des fermetures administratives ou des baisses d'activités importantes. A cet effet l'Agglomération a créé la plateforme « j'achète local » pour soutenir les producteurs locaux privés de débouchés pendant le premier confinement (fermeture des marchés, des restaurants, des cantines). Elle a également participé au fonds Impulsion Relance et Résistance en lien avec la Région Normandie, et a créé la box de Noël en partenariat avec l'Office de Tourisme du Cotentin pour permettre aux commerçants et producteurs d'expédier leurs produits aux consommateurs et visiteurs qui ne viendraient pas dans le Cotentin pour les fêtes.

Pour accompagner les Très Petites Entreprises (TPE) dans leur transition numérique, l'Agglomération du Cotentin, le Conseil départemental de la Manche, la CCI Ouest Normandie, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche ont travaillé collectivement à la construction d'un plan

d'accompagnement dédié aux commerçants et artisans, signée le 15 novembre 2019.

Ce plan de transition numérique a notamment permis aux commerçants et artisans du Cotentin de bénéficier en 2020 de :

- **3 ateliers collectifs (créer sa page Facebook, améliorer sa visibilité sur le web, vendre en ligne)**
- **1 speed meeting du numérique (65 rendez-vous organisés entre les commerçants, artisans et des professionnels du numérique)**
- **100 diagnostics digitaux gratuits individualisés.**

Enfin, pour pallier aux difficultés de recrutement des professionnels de la restauration, l'Agglomération a mis en place l'opération Job'Student Restauration. En février 2020, une formation gratuite de 35h a été proposée à une douzaine d'étudiants volontaires afin qu'ils puissent apprendre les bases du métier de serveur.

**Lancement de la Box de Noël du Cotentin en présence du chroniqueur Dominique Hutin.**



Remise des diplômes aux 11 participants de l'opération «Job' Student».

**2 200**  
étudiants  
dans le Cotentin

**1 129**  
étudiants  
rattachés

à l'université de Caen  
(IUT / ESIX /  
Licences pro)

**130**  
étudiants

au Cnam-Intechmer

**5**

laboratoires /  
unités  
de recherche

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche est une compétence exercée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par l'Agglomération du Cotentin qui est désormais la porte d'entrée sur ce sujet. Un schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche précise le cadre d'intervention de l'agglomération sur 2019-2024.

### Actions particulières menées en 2020 :

- Job Student restauration organisé avec le groupe FIM : 1<sup>ère</sup> édition en février 2020, à l'initiative de l'agglomération. 11 étudiants ont été formés afin d'être serveurs dans le cadre de jobs d'été. Le coût global de cette session de formation complétée par un module d'anglais de 30 h s'est élevé à 5 700 €, entièrement pris en charge par l'Agglomération du Cotentin.
- Jobs étudiants : l'Agglomération a embauché plusieurs étudiants fin 2020, qui ont pu ainsi renforcer les missions de services à la population menées dans les Pôles de Proximité. Cette mesure visait aussi à aider les étudiants dans le cadre de la crise sanitaire.



# Le Tourisme et les actions en faveur de l'attractivité du territoire

**2 400**  
EMPLOIS LIÉS AU TOURISME

**230 M€**  
DE DÉPENSES DE CONSOMMATION

**4,5 M€**  
DE BUDGET POUR LA SPL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU COTENTIN - OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN



**Le tourisme dans le Cotentin, c'est :**

**11,5 M**  
de visiteurs /an  
dans le Cotentin

**7,2 M**  
de nuitées  
marchandes

**92 560**  
lits touristiques

**3 288**  
emplois  
directs et indirects

L'économie touristique est une composante importante de la production de richesse. Au-delà de cet aspect, le tourisme est un enjeu fédérateur pour les territoires et notamment pour ceux qui placent l'attractivité au cœur de leurs projets de développement.

Depuis sa création, l'Agglomération a souhaité rassembler un ensemble de compétence permettant la coordination des actions en faveur du rayonnement du territoire et du développement de l'économie touristique. Ainsi, avec son Office de Tourisme, ses équipements comme la Cité de la Mer, le Planétarium Ludiver, le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, le moulin du Cotentin, les golfs et les piscines, et des actions en matière de promotion du patrimoine, d'entretien des principaux chemins de randonnée ou l'organisation hôtelière et commerciale, l'Agglomération dispose d'un ensemble cohérent de leviers au service de sa stratégie d'attractivité. Cette prise de compétence à l'échelle du Cotentin en 2017 a nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation, avec notamment un seul Office de Tourisme du Cotentin sous forme de Société Publique Locale (SPL), pour porter au mieux les orientations du territoire et permettant ainsi de :

- **démultiplier les forces de marketing afin de renouveler l'image du Cotentin ;**
- **développer une offre touristique nouvelle ;**

- **mieux accueillir les visiteurs (les bureaux d'accueil des Offices de Tourisme sont maintenus et seront harmonisés) ;**
- **soutenir et organiser les acteurs de l'économie touristique.**

**La SPL de Développement Touristique du Cotentin**

La Société Publique Locale de Développement Touristique du Cotentin - Office de Tourisme, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, rassemble les collaborateurs des 10 anciens Offices de Tourisme et du Pays d'Accueil Touristique (PAT) du Cotentin, soit une cinquantaine de personnes. 27 collectivités sont actionnaires et membres du conseil d'administration de la société :

- **La Communauté d'Agglomération du Cotentin ;**
- **La Communauté de communes de la Baie du Cotentin ;**
- **25 communes du Cotentin** (Barneville-Carteret, Cherbourg-en-Cotentin, La Hague, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Breteville-en-Saire, Bricquebec, Denneville, Fermanville, Flamanville, Gatteville-Le-Phare, Les Pieux, Les Moitiers d'Alonne, Montebourg, Port-Bail, Quettehou, Quineville, Réville, Saint-Pierre-Église, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Siouville-Hague, Surtainville, Tréauville, Valognes, Vicq-sur-Mer).

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'administration de la société s'est réuni à 5 reprises. Les statuts et moyens de la société expriment l'ambition de couvrir un large champ d'intervention en faveur du développement touristique :

- Un budget de 4,3 M€ ;
- 55 Équivalents Temps Plein (ETP), soit 79 contrats de travail ;
- 19 points d'accueil du public.

#### « Cotentin Unique par Nature » marque de destination de l'Office du Tourisme du Cotentin

L'action de l'Office du Tourisme s'articule autour d'une marque de destination dont le déploiement a commencé au cours de l'année 2019.



Cette marque touristique est basée une vision partagée de notre territoire singularisé par :

- La force de la mer et de ses paysages ;
- Une nature sauvage dans un littoral accidenté ;
- Une terre secrète, méconnue et inattendue ;
- Une offre allant du ressourcement au dépassement de soi.

Ces éléments ont conduit à un positionnement mettant en avant :

- La découverte d'une nature sauvage et puissante ;
- Le sentiment de vivre une expérience unique, hors du commun.

L'association des socio-professionnels à la gouvernance l'Office de Tourisme est un élément essentiel. Un Comité Stratégique a été créé en 2018 composé de 62 professionnels du tourisme répartis en 7 collèges d'activités :

- Hôtellerie ;
- Hébergement de plein air ;
- Hébergeurs particuliers ;
- Prestataires de loisir et de service ;
- Sites et lieux de visites ;
- Restauration ;
- Transport de passagers.

#### « Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne » la stratégie de développement touristique de l'Agglomération

L'écriture de la Stratégie de Développement Touristique du Cotentin a commencé le 29 juin 2018 lors de la 1<sup>ère</sup> édition des Rencontres du Tourisme du Cotentin qui a rassemblé plus de 250 participants. Cette stratégie, fondée sur le « Cotentin Unique par Nature », définit en cinq axes avec pour fil conducteur notre environnement naturel exceptionnel :

- AXE 1 : RÉVÉLER ET ENRICHIR, apporter du contenu à l'offre ;
- AXE 2 : ANIMER ET METTRE EN MOUVEMENT, rendre plus actif et plus dynamique le territoire ;
- AXE 3 : QUALIFIER ET PERFECTIONNER, viser l'excellence en matière d'accueil ;
- AXE 4 : DÉSAISONNALISER ET DIVERSIFIER, conquérir les clientèles cibles ;
- AXE 5 : S'AFFIRMER ET EXISTER, renforcer la notoriété et faire évoluer durablement l'image.

#### Renforcer l'attractivité touristique du Cotentin

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, l'Agglomération a poursuivi la structuration d'un périmètre cohérent de compétences en faveur du développement touristique et de l'attractivité du Cotentin en délibérant pour le déclarer d'intérêt communautaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- La Cité de la Mer ;
- Le Planétarium Ludiver ;
- L'animation du patrimoine (hors restauration et entretien) et le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin ; Le Hangar à dirigeables d'Ecausseville ;
- Le Cinéma de Réville ;
- L'entretien et le balisage des chemins de randonnées : GR223 (260 km) ; Sentier du littoral (307 km dont 175 km de GR223), Chemin du Mont-Saint Michel et de Saint-Jacques de Compostelle (146 km), 2 GR de Pays (72 km), 21 Sentiers de Promenade et de Randonnée (261 km) ;
- Le moulin à vent du Cotentin à Fierville-les-Mines ;
- Les trois golfs du Cotentin : Cherbourg-en-Cotentin, Fontenay-sur-Mer, Barneville-Carteret ;
- Les bassins d'apprentissage de la natation hormis ceux de Cherbourg-en-Cotentin ;
- La coordination et la mise en réseau des 17 bases nautiques du Cotentin.



**635,8 km**  
de sentiers  
communautaires  
dont 207,1 km  
sur le mythique  
GR® 223

**L'Agglomération veut  
favoriser la continuité  
des sentiers de  
randonnée**

Enfin, dans l'objectif de stimuler les séjours et l'attractivité du Cotentin, le soutien financier de l'agglomération a permis d'accueillir en juillet 2020 des événements nouveaux comme : l'arrivée à Cherbourg-en-Cotentin de la course au large « DRHEAM Cup – Destination Cotentin » et à Barneville-Carteret une étape du Tour Voile ou encore le Gulf Stream Festival...

### **L'Office de Tourisme du Cotentin**

En dépit du contexte particulier qui a marqué l'année 2020, la saison touristique a été encourageante et notre territoire a pu tirer son épingle du jeu, dans un contexte de forte concurrence des destinations de vacances exclusivement en métropole, notamment grâce à la mobilisation des professionnels, de notre Office de Tourisme et de l'Agglomération du Cotentin. C'est ensemble que les différentes opérations de soutien ont été mises en œuvre, avec pour objectif l'accompagnement des acteurs du secteur touristique. Le dispositifs inédits des Chèques Cotentin puis des Box Cotentin ont permis d'infléchir les effets de la crise sanitaire en incitant ainsi les vacanciers à soutenir les professionnels en privilégiant l'offre de loisirs locale.

2020 aura été aussi l'amorce de la modernisation des Bureaux d'Information

Touristique notamment de Barfleur et Carteret. C'est aussi en cette fin d'année que nous avons dessiné les grands axes stratégiques et opérationnels du Schéma de l'Accueil et de la Diffusion de l'Information du Cotentin : communication, site internet, etc.

### **La randonnée vecteur de développement touristique**

Le Cotentin a choisi de fonder son développement touristique sur un slogan « Cotentin Unique par Nature » et deux filières majeures la randonnée et le nautisme. L'année 2020 a été consacrée au lancement de la compétence randonnée avant d'engager celle du nautisme en 2021.

L'Agglomération est compétente en matière d'aménagement, de balisage et d'entretien des itinéraires nationaux (GR® 223, Sentier du Littoral, Chemin du Mont Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), de deux GR® de Pays Tour de La Hague et Tour du Val de Saire) et de 19 sentiers de Promenades et Randonnées (PR). Ce vaste linéaire constitue donc un formidable outil d'attractivité.

Pour l'entretien, l'agglomération fait appel depuis l'été 2020 à 2 entreprises d'insertion. Un plan de gestion à l'échelle du Cotentin est en cours de



**La Rolex Fastnet Race fera son arrivée à Cherbourg-en-Cotentin en 2021 et 2023.**

réalisation afin d'optimiser les interventions. Pour résorber les 39 points noirs le long du littoral et assurer la continuité du cheminement, un marché de travaux est en préparation pour 2021. D'ores et déjà, une passerelle a été posée sur la rivière Le But, commune du Rozel.

**Permettre l'arrivée de la Rolex Fastnet Race 2021**

L'agglomération a poursuivi en 2020 son action de soutien à l'organisation de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race par :

- la mobilisation des collectivités partenaires ;
- la mise à disposition des locaux ;
- l'accompagnement technique et financier nécessaire à la création de la future association porteuse de l'évènement ;
- l'entretien d'une relation constante de travail et de confiance avec le club organisateur de la course.

**Découvrir et comprendre avec Le Planétarium Ludiver et le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, le Moulin à vent du Cotentin et promouvoir le patrimoine.**

**Le Planétarium**

Malgré la crise sanitaire sur l'année 2020, le planétarium Ludiver a accueilli 10 177 visiteurs (8 542 visiteurs individuels et 1 635 visiteurs en groupes dont 1 432 scolaires) soit environ un tiers de sa fréquentation habituelle. Par ailleurs, le Planétarium Ludiver a réalisé 246 animations sur site auprès de publics scolaires et individuels.

**Le Moulin à vent du Cotentin**

Construit en 1744 à Fierville-les-Mines, le Moulin à vent du Cotentin accueille chaque année visiteurs individuels et groupes scolaires. Malgré le contexte spécial dû la pandémie, 4 079 personnes ont pris part aux animations proposées (visites guidées : 3 497 personnes, ateliers publics et pédagogiques: 582 personnes). Un tarif réduit sur le prix des visites a été appliqué toute l'année.

Par ailleurs, en 2020, le moulin a produit 7 642 kg de farine vendue aux particuliers, à des boutiques partenaires ou livrée à des boulangers et des restaurateurs partenaires.

**Le Planétarium Ludiver propose une découverte ludique des mystères de l'espace.**





### **Chasse au trésor avec le Pays d'art et d'histoire.**

L'activité meunière s'est révélée très utile, en particulier lors du premier confinement, lors de la pénurie de farine dans les magasins traditionnels. En dépit des confinements et fermetures successifs, le moulin du Cotentin a réalisé des ventes de farine et des produits de boutique comparables à celles de 2016 et 2017.

### **Le hangar d'Ecausseville**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, site classé Monuments historiques depuis 2003, est passé sous compétence de l'Agglomération. En 2020, les services ont lancé un diagnostic complet de la toiture afin d'estimer le coût d'une restauration tout en assurant le bon fonctionnement du musée de l'association des amis du hangar. De même, l'association veille à permettre l'activité de vol en aréoplume proposée par Aérosculpture.

### **Le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin**

L'Agglomération est compétente en matière d'accompagnement, de conseil et de soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin. L'Agglomération a aussi repris toutes les actions du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, périmètre labellisé par la DRAC. La valorisation du patrimoine est porteuse d'enjeux en matière de développement touristique, de revitalisation des territoires et de renforcement de l'attractivité du Cotentin.

L'activité du Pays d'Art et d'Histoire a été considérablement impactée par la crise sanitaire et a conduit à une adaptation en continue des propositions aux publics. Ainsi, le 2020 le Pays d'Art et d'Histoire a rencontré près de 5 700 personnes :

- 4 028 personnes reçues en visites programmées (Dimanches du Patrimoine, visites estivales, Journées Européennes du Patrimoine...) sur 136 animations ;
- 1 641 personnes reçues en « visites à la carte » (Visites de groupes, public adulte et pédagogique...) sur 85 groupes.



# Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin .....	48
Préparer un réseau unique .....	48
Les réseaux urbain et non-urbain .....	49
Les grands projets .....	49

**8**

LIGNES RÉGULIÈRES  
pour le réseau urbain

**6**

LIGNES RÉGULIÈRES  
interurbaines



**Un Plan de Déplacements pour proposer une alternative à l'autosolisme.**

L'année 2020 a été marquée d'une part, par la crise sanitaire du Covid-19, d'autre part, par la transition entre deux mandats électoraux. Après une année 2019 caractérisée par des phases stratégiques d'élaboration du Plan de déplacement du Cotentin et d'expérimentations de nouveaux services, 2020 représente une année de transition et de préparation du nouveau réseau de mobilité Cap Cotentin déployé à l'été 2021.

## LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN (PDC)

**La validation du Plan de déplacements du Cotentin : une ambition partagée pour une offre alternative à l'autosolisme**

Lors du dernier Conseil communautaire de la mandature 2017-2020, les élus communautaires ont arrêté le programme d'actions du Plan de déplacements du Cotentin. Celui-ci repose sur 3 orientations structurantes :

- **1. Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun**
- **2. Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie**
- **3. Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité**

A la suite des élections municipales et de l'installation du Conseil communautaire, la Direction Transports et Mobilité a conduit la consultation des personnes publiques associées à la fin de l'année 2020, permettant de recueillir l'avis des communes et principales institutions intéressées.

En lien avec la mise en place de la future offre de mobilité unique, le nouvel exécutif communautaire a souhaité organiser une conférence des maires dédiée à la mobilité qui s'est tenue en décembre 2020.

## PRÉPARER UN RÉSEAU UNIQUE

**La préparation de la nouvelle DSP Transports Cotentin 2021-2028 : vers un réseau unique**

La Direction Transports et Mobilité a été particulièrement mobilisée au cours de l'année 2020 par le pilotage de la procédure de nouvelle délégation de service publique. Après une phase de préparation du dossier de consultation des entreprises en 2019 et d'appel à candidatures début 2020, les deux entreprises retenues ont été appelées à remettre leurs offres techniques en juin 2020.



Après l'analyse des offres au cours de l'été 2020, une première réunion de négociation a eu lieu avec les candidats en septembre. Afin d'intégrer les nouvelles ambitions politiques et permettre de comparer les offres financières, la direction a préparé une 2<sup>ème</sup> version de dossier de consultation au cours des mois d'octobre et de novembre. Les négociations se sont poursuivies jusqu'en mars 2021. Suite à l'analyse des offres sur la base des critères de la consultation, la société Transdev a été proposée au Conseil communautaire d'avril 2021, la DSP ayant été attribuée à cette occasion pour un début de contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## LES RÉSEAUX URBAIN ET NON-URBAIN

### Les réseaux de transports en commun : entre reprise des transports non urbains et adaptations à la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par plusieurs périodes de confinement ainsi que par l'instauration de mesures sanitaires qui ont fortement impacté les réseaux de transports publics.

Le réseau Zéphir bus à Cherbourg-en-Cotentin s'est adapté aux mesures sanitaires du printemps. L'offre, bien que réduite à 60%, a été maintenue sur toute la durée du confinement, alors même que la vente à bord était suspendue. Des mesures préventives ont été déployées à l'agence ainsi qu'à bord des bus (masques obligatoires, distanciation, vitres de séparation avec le poste de conduite, etc.). En mai, à l'occasion du déconfinement, l'Agglomération et son délégataire Keolis Cherbourg ont déployé une nouvelle solution de titres dématérialisés. L'application Tixipass a été pérennisée depuis. Le réseau non urbain a connu de fortes évolutions également. Les circuits scolaires ont été suspendus, puis réinstaurés de manière partielle et avec des conditions de limitation de fréquentation à bord.

Surtout, la Direction Transports et Mobilité a assuré la fin de délégation des services de transports non urbains à la Région Normandie et la reprise de ces services en direct à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette reprise s'est déroulée sans encombre, avec le maintien des lignes interurbaines existantes. Pour la rentrée scolaire 2020, des ajustements mineurs ont été opérés dans des temps contraints, permettant d'assurer une transition optimale et de sécuriser les interfaces avec l'offre régionale Nomad.

## LES GRANDS PROJETS

### Avec la réalisation des études d'avant-projet, le Bus Nouvelle Génération se précise

Après avoir validé les études préliminaires et adapté le programme de l'opération en lien avec le Plan de déplacement au cours de l'année 2019, la Direction Transports et Mobilité a conduit, avec son maître d'œuvre SCE, les études d'avant-projet.





Ces études ont permis de préciser les choix en matière d'insertion, de circulations, de revêtement et de mobilier urbain. Cette phase d'études détermine par ailleurs le coût d'objectif final de l'opération, sur lequel se fonde les engagements financiers du maître d'œuvre. Les études d'avant-projet ont été validées en COPIL en janvier 2021, puis en Conseil communautaire en avril 2021.

### **Des nouveaux moyens financiers et humains pour développer la politique publique**

L'année 2020 a également été une période de structuration des moyens affectés à la politique publique. Après une première étude en 2019 conduite par la société DG Conseil, la stratégie en matière de versement mobilité s'est précisée à l'aune de l'installation du nouveau Bureau communautaire en septembre 2020.

Le choix politique, soutenu par des analyses techniques de la Direction et du cabinet DG Conseil, s'est tourné vers une extension de l'assiette du versement mobilité à l'ensemble des 129 communes de l'Agglomération, préalable au lancement des projets déjà engagés. Afin de poursuivre le déploiement de la nouvelle offre dans les années à venir, la décision a également été de porter le taux de versement mobilité de 1,1% à 1,5% ; ce qui devrait permettre de percevoir autour de 21M€ de recettes fiscales annuelles dédiées à la politique Transports et Mobilité.

Sur le volet tarification, les orientations de la direction ont été consolidées par les études menées par les candidats à la DSP. Le choix d'une tarification unique et solidaire, avec le maintien d'une tarification scolaire spécifique pour les scolaires non urbains, a été retenu.

Enfin, face à l'ampleur des projets à mener pour le mandat, un projet de direction a été présenté en direction générale et validé en décembre 2020. Après avoir recruté 2 nouveaux agents en 2020, ce projet de direction vise à structurer une direction d'une quinzaine d'agents autour de 3 unités : affaires administratives et marché ; marketing, promotion et concertation ; transports, aménagements et transition énergétique. Un plan de recrutement a été défini fin 2019 avec la DRH pour une mise en place au cours du premier semestre 2021.



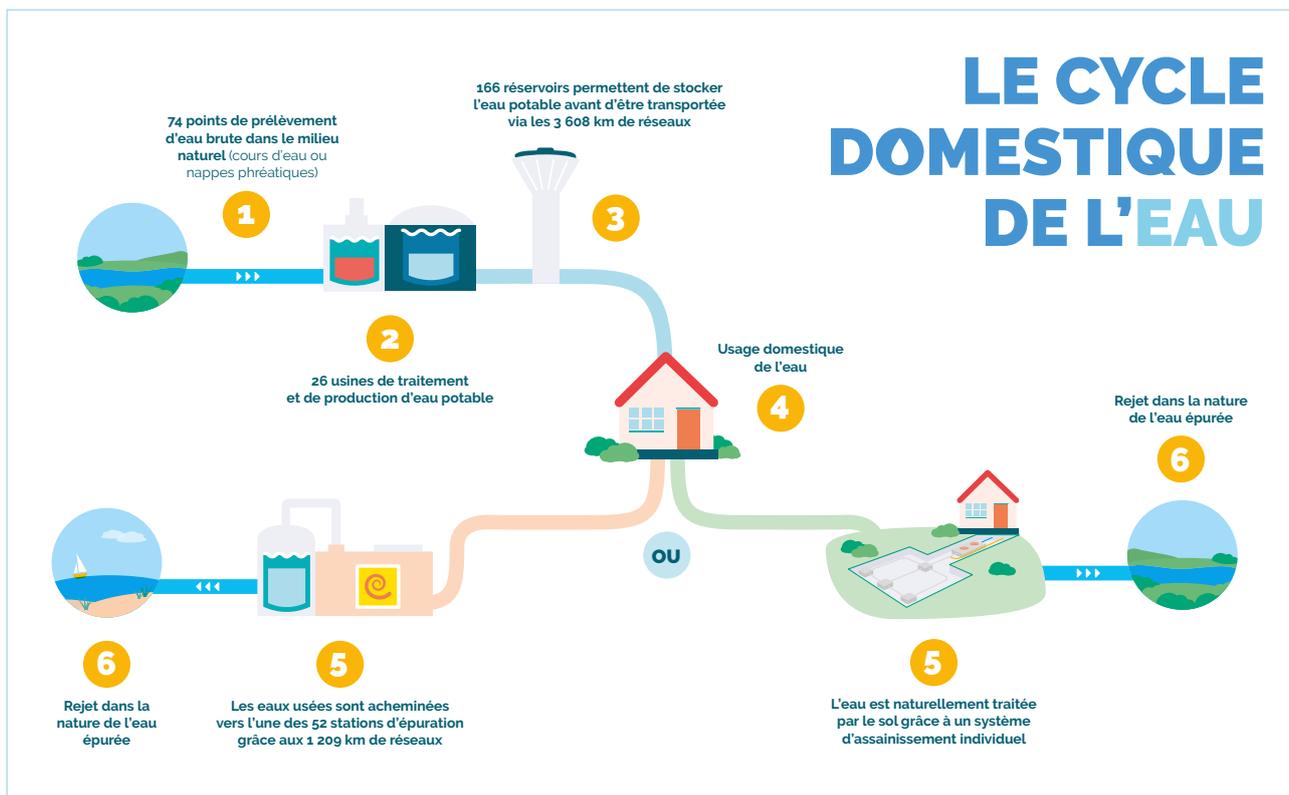
# L'Eau et l'Assainissement La GEMAPI

Le Cycle de l'Eau .....	52
La GEMAPI .....	54

**200 km**  
DE LITTORAL

**2 000 km**  
DE COURS D'EAU

**52**  
STATIONS D'ÉPURATIONS  
SUR LE COTENTIN



## LE CYCLE DE L'EAU

La Direction du Cycle de l'Eau (DCE), comme son nom l'indique, est organisée de façon à gérer les compétences liées au cycle naturel (GEMAPI) mais également domestique (eau potable, assainissement des eaux usées) de l'eau.

En cette année particulière liée à la COVID-19, les services de la DCE ont œuvrés pour maintenir la production d'eau potable auprès des citoyens et des entreprises.

Parallèlement, elles se sont adaptées pour répondre à l'évolution des exigences réglementaires et assurer la gestion des boues produites lors des processus de traitement des eaux usées.

### L'Eau Potable

La compétence Eau potable consiste à assurer l'alimentation des foyers du territoire par les ressources naturelles disponibles, après avoir procédé à un traitement les rendant propres à la consommation.

Pour l'Agglomération du Cotentin, cette compétence représente :

- 1 prise d'eau superficielle
- 74 points de prélèvements dans la nappe
- 26 stations de production
- 166 réservoirs
- Plus de 3 500 km de réseau

- 94 987 abonnés
- 14 millions de m<sup>3</sup> prélevés

En 2019, cette compétence sur le territoire de l'agglomération concernait **94 771 abonnés** répartis sur 129 communes.

### Les actions phares de 2020 pour l'Eau Potable

- **Sécurisation de l'alimentation en eau potable** : Les procédures réglementaires ayant vocation à protéger les points de prélèvement d'eau ont été relancées en 2020 sur les secteurs de la Hague et Couville.
- **Réhabilitation d'une usine d'eau potable** : La station de production du Mont Binet sur le secteur de La Hague a été restaurée avec notamment la reprise des bâches d'eaux traitées.
- **Renouvellement de réseaux** : La Direction du Cycle de l'eau œuvre constamment pour renouveler son patrimoine. En 2020, 5,7 km de canalisations ont été renouvelées.



## L'Assainissement

Cette compétence comprend la gestion l'assainissement collectif et non collectif ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 le pluvial urbain. L'Assainissement Collectif (AC) a pour but de restituer au milieu naturel les eaux souillées par les diverses activités humaines en s'attachant à les rendre acceptables par les milieux récepteurs. L'assainissement non collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collectes des eaux usées. Elle permet à l'EPCI de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Enfin, avec l'aide de l'unité Géomatique, un gros travail d'investigation a été fourni pour définir le linéaire de « pluvial urbain » à intégrer au patrimoine de l'Agglomération dans le cadre de la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour l'Agglomération, cette compétence représente :

- **Pour l'Assainissement collectif :**
  - 1 200 km de réseau de collecte
  - Près de 200 postes de relevage
  - 52 stations d'épuration représentant près de 300 000 équivalents-habitants
  - 61 685 abonnés
  - 11 millions de m<sup>3</sup> traités
- **Pour l'assainissement non-collectif :**
  - 20 500 installations ANC
- **Pour le pluvial urbain :**
  - Près de 800 km de réseau de collecte

## Les actions phares de 2020 pour l'Assainissement

- **Gestion des boues de station d'épuration lors de la COVID-19 :** Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, les boues issues du traitement des eaux usées ont dû faire l'objet de traitements spécifiques assurant une hygiénisation avant toute valorisation agricole : chaulage (traitement par ajout de chaux), séchage ou compostage. Sur les 52 stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération, toutes ne sont pas équipées pour assurer ce processus. Des solutions alternatives ont donc été mises en place par les équipes de la DCE :
  - Transfert sur les stations de Cherbourg-en-Cotentin ;
  - Transfert vers une unité mobile de déshydratation provisoirement basée sur la STEP de Valognes.
- **Renouvellement de réseaux :** Renouvellement de 1,5 km de réseaux d'eaux usées et 240 m de réseau d'eaux pluviales.
- **Certification :** Renouvellement des Certification ISO 9001 et 14001 pour le Cycle de l'eau sur Cherbourg-en-Cotentin.

*Traitement et hygiénisation des boues sur la station d'épuration de Valognes.*





Travaux pour rétablir la continuité écologique du Trottebec.

**200 KM**  
de côtes

+ DE  
**2 000 KM**  
de cours d'eau  
sur le territoire  
répartis en  
7 sous-bassins  
versants

## LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Agglomération du Cotentin assure la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence rendue obligatoire par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles). A ce titre, l'Agglomération intervient en matière de :

- **Restauration des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques pour atteindre et maintenir le bon état des masses d'eau :** pose de clôtures, aménagement d'abreuvoir, remise du cours d'eau dans son lit d'origine, suppression d'ouvrage entravant la continuité écologique, etc ;
- **Protection des biens et des personnes contre les inondations (débordement de cours d'eau, submersions marines) :** gestion d'ouvrage, sensibilisation, etc.

### **Les actions phares de 2020 pour la Gestion des Milieux Aquatiques**

- Premiers travaux de restauration sur la Saire au Vast (juin-juillet 2020) : 142 072 € HT ;
- Accompagnement technique pour le rétablissement de la continuité écologique du Trottebec avec la suppression de l'ouvrage d'alimentation des douves du château des Ravalets (octobre 2020) : 172 000 € ;

- Enquête publique du futur programme de travaux des Pieux (décembre 2020) : 1 million d'euros HT de travaux prévus entre 2021 et 2026 sur 94 km de cours d'eau.

### **Les actions phares de 2020 pour la Prévention des Inondations**

- Finalisation des études préliminaires aux travaux de rehausse des murets de la Divette sur l'Avenue de Paris (Cherbourg-en-Cotentin). Travaux estimés à 1,6 millions d'euros HT pour une réalisation en 2022 ;
- Gestion de 16 ouvrages de protection contre les inondations (digues de Barneville-Carteret, stations de pompes de Cherbourg, porte à flot de la Sinope,...) et le lancement des démarches réglementaires pour en gérer d'autres (digues de Saint-Vaast-la-Hougue, Quinéville, etc.) ;
- Assistance technique post-inondation suite aux fortes pluies du mois de décembre (Valognes, Saint-Pierre-Église, etc.).



# La Gestion des Déchets, le Développement Durable et le Plan Climat-Air-Energie Territorial

La Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés .....	56
Le Développement Durable .....	62

**139 019**

TONNES DE DÉCHETS  
ménagers et assimilés  
récoltées en 2020

**7 783**

TONNES DE VERRE  
collectées

**7 440**

TONNES DE DÉCHETS  
triées

## LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Direction Déchets Ménagers et Assimilés assure les missions de collecte et de traitement des déchets. Elle gère également 15 déchèteries, un centre de tri et trois installations de traitement de déchets (plateforme de compostage et stockage de déchets inertes). La Direction assure également la communication et la sensibilisation à la réduction des déchets des usagers.

Une majorité de ses missions est assurée par les agents de la collectivité, mais la direction fait également appel à des entreprises extérieures notamment dans le cadre du traitement des déchets.

La Direction regroupe plus de 230 agents.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le 1<sup>er</sup> confinement. Si cette situation a eu un impact sur le fonctionnement des déchèteries et les opérations de prévention des déchets, la continuité du service public a pu être assurée avec le maintien des collectes.





*Avec la caractérisation, les déchets à la loupe.*

## Les ordures ménagères résiduelles

Une caractérisation des ordures ménagères résiduelles a eu lieu du 4 au 6 février 2020.

### Rappel du principe de caractérisation

Huit échantillons de 120 kg, prélevés sur des tournées de collecte de ville comme de campagne, ont été analysés.

Les déchets ont été triés suivant une grille présentant plus de 40 typologies comprenant entre autre :

- Les déchets alimentaires (reste de cuisine) ;
- Les déchets alimentaires non consommés sous emballages ;
- Les textiles ;
- Les emballages en plastique ;
- Les emballages en bois ;
- Les emballages en verre ;
- Les couches bébés...

Chaque catégorie a ensuite pesée permettant de donner la composition de l'échantillon. Une analyse qualitative et quantitative a été réalisée. Ces poids ont permis de donner une composition moyenne de nos déchets.

Il est important de rappeler que ces résultats ne sont qu'une image d'un moment T mais qu'ils peuvent quand même permettre d'établir une tendance et des axes de prévention et de sensibilisation.

A partir de ces résultats, on pourra faire émerger les gisements évitables, le gisement compostable, les gisements qui devraient partir vers la collecte sélective, ou vers les déchèteries mais également la part réelle de déchets résiduels.

### Les résultats

En 2020, la poubelle moyenne d'un habitant de l'Agglomération du Cotentin contient encore une majorité de déchets évitables, de déchets recyclables, valorisables ou compostables. Pour rappel, en moyenne chaque habitant produit annuellement 265 Kg d'OMr.

**128 102**  
**TONNES**  
collectées tous  
flux confondus  
693 kg/habitant

**OMr collectées**  
**47 809 TONNES**  
253 kg/habitant

**EMr collectés**  
**8 830 TONNES**  
47 kg/habitant

**Verre collecté**  
**7 783 TONNES**  
42 kg/habitant

**Déchets de déchèteries**  
**63 680 TONNES**  
345 kg/habitant

*Les tonnes collectées sont inférieures aux tonnes traitées (apports directs sur les sites de traitement gérés par l'Agglomération)*





## Les déchèteries

Le 1<sup>er</sup> confinement a provoqué la fermeture en urgence des 15 déchèteries et leurs réouvertures progressives selon le calendrier ci-dessous :

- **17 mars 2020** : fermeture des 15 déchèteries à l'ensemble des particuliers, seul le site de Tourlaville était ouvert et réservé aux professionnels ;
- **11 avril 2020** : ouverture d'une seconde déchèterie pour les professionnels le mercredi à Valognes ;
- **27 avril 2020** : ouverture de 9 déchèteries aux particuliers du lundi au vendredi (13h30-17h30) et le matin aux professionnels (Tourlaville, Octeville, Martinvast, Les Moitiers d'Allonne, Héauville, Varouville, Valognes, Bricquebec et Rauville la Place) ;
- **18 mai 2020** : élargissement des horaires sur ces 9 déchèteries : 9h-12h / 13h30-17h30 ;
- **22 mai 2020** : ouverture du site de Gréville-Hague ;
- **2 juin 2020** : ouverture du site d'Anneville en Saire sur rendez-vous ;
- **8 juin 2020** : ouverture des sites de Portbail et du Ham sur rendez-vous ;
- **12 juin 2020** : ouverture du site des Pieux ;

- **15 juin 2020** : ouverture du site de Querqueville sur rendez-vous ;
- **22 juin 2020** : mise en œuvre du Plan de Reprise d'Activité (PRA) été ;
- **1 octobre 2020** : mise en œuvre du PRA d'automne.

Pendant le premier confinement, certains gardiens sont venus en renfort des équipes de collecte, d'autres au centre de tri et certains étaient confinés chez eux.

Dès le 18 mai 2020 et jusqu'à fin juin, 5 ambassadeurs du tri sont venus en renfort des équipes de gardiens pour apporter un soutien technique et relationnel lors de l'afflux massifs d'usagers. Depuis leurs réouvertures en avril 2020 :

- L'ensemble des sites sont fermés les dimanches et jours fériés
- L'accès à l'ensemble des déchèteries est permis à tous les usagers, quel que soit leur lieu de résidence. Ce changement de pratique n'a pas eu de conséquences sur les fréquentations des différents sites et son maintien sera proposé dans le projet de service.

Le second couvre-feu n'a pas eu d'impact sur l'ouverture des déchèteries aux particuliers.

**Fermées pendant le confinement, les déchèteries ont rouvert de façon progressive en 2020.**



**En 2020, 7 440 tonnes ont été triées sur le centre de tri de Tourlaville.**

### **Le centre de tri**

En raison du confinement, dès la mi-mars, 6 agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Pour pallier à la baisse d'effectifs, des agents temporaires et titulaires sont venus renforcer l'équipe de tri. Ils venaient principalement des déchèteries mais aussi de l'équipe des ambassadeurs du tri.

Cette période a demandé à l'encadrement de mettre en œuvre des dispositifs « spéciale Covid » avec la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de masques, d'organisation dans les vestiaires et salle de pause. Entre mars et avril, 72 tonnes ont été triées en plus suite à l'arrêt d'une équipe pour cas de Covid au centre de tri du prestataire à Donville-les-Bains.

En 2020, 7 440 tonnes de déchets ont été triées sur ce site. L'ensemble des tonnages triés provenaient de Cherbourg-en-Cotentin et de la Saire mais également du reste du territoire. En effet, suite à l'incendie du centre de tri de SPHERE le 29 mai, l'ensemble des tonnages de l'Agglomération ont été rapatriés sur le site de Tourlaville. La direction a ainsi recruté 22 contrats de projet pour monter une seconde équipe. Le montage technique et humain du 2x8 s'est fait en 4 jours (du 2 au 5 juin) : 2 bungalows vestiaires ont été loués et raccordés devant le centre de tri, permettant ainsi de disposer de 5 vestiaires (3 hommes et 2 femmes) pour commencer à partir du lundi 8 juin. Les horaires des 2 équipes ont été aménagés de façon à limiter les croisements des personnels lors des

relèves inter postes. Les tonnages traités sur ce site ont doublé (environ 200 tonnes/semaine).

La DSPMET a organisé rapidement en juillet des formations internes en autorisation de conduite pour les chariots télescopiques pour répondre aux besoins. Ainsi 3 titulaires et 3 contrats de projet ont pu être formés. Le site de Tourlaville a également découvert et subi l'effet de saisonnalité des territoires côtiers au cours de l'été mais aussi en fin d'année.

### **Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention**

L'année 2020 a été une année très particulière puisque la crise sanitaire a suspendu pendant plus de 2 mois l'activité des Ambassadeurs en contact direct avec les usagers. Malgré la reprise d'activité en juin des agents, la crise sanitaire a impacté le travail au quotidien.





En effet, pendant le 1<sup>er</sup> confinement l'activité de communication a été maintenue, essentiellement via les réseaux sociaux et via de l'affichage. Des agents sont intervenus en renfort sur le centre de tri et auprès des équipes de déchèteries lors de la réouverture des sites dès fin mai et jusqu'à fin juin.

Les animations scolaires arrêtées début mars n'ont repris que début octobre pour s'arrêter précipitamment au 2<sup>nd</sup> confinement (fin octobre). L'ensemble des événementiels du territoire ont été annulés empêchant ainsi le contact avec les habitants et les touristes de passage. L'équipe a dû s'adapter, se réinventer, trouver d'autres solutions pour aller aux devants de la population tout en respectant les gestes barrières et les règles fixées par la collectivité (en accord avec la Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux-Être au Travail - DSPMET).

L'aide apportée aux gardiens de déchèteries à la réouverture des sites a permis aux ambassadeurs de voir les points noirs en déchèteries permettant ainsi d'adapter au mieux les messages et les cibles. Lors de 73 animations en déchèteries, 5 500 usagers ont pu être sensibilisés.

Chaque année, les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention sont sollicités par diverses associations, mairies pour animer des stands/

animations au cours desquels plusieurs thématiques peuvent être abordées tels que : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rappels des consignes de tri, etc. Malheureusement cette année, un grand nombre d'événementiels n'ont pu avoir lieu. Ainsi, seules 31 animations ont pu avoir lieu permettant la sensibilisation de 1 000 personnes.

***En raison de la crise, seules 31 animations ont pu être menées à destination du public par les Ambassadeurs de Tri et de Prévention.***





*Opération de ramassage de déchets sur les plages avec les scolaires.*

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Présentation de la direction environnement, énergie et développement durable

La Direction rattachée au Pôle technique est composée de 3 agents titulaires, un directeur environnement énergie et développement durable à mi-temps, une chargée de mission énergie – climat et une conseillère technique énergie – climat. Cette Direction dispose d'un agent en renfort jusqu'à fin août 2021 pour la rédaction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Fin 2020 un poste de contractuel a été créé pour 3 ans de manière à travailler sur la plantation de haies. L'administration de la direction est assurée par le centre de ressources de la direction des bâtiments et des infrastructures.

Ses missions sont de participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'environnement, de transition énergétique et de développement durable en lien avec les élus et les directions de l'Agglomération du Cotentin.

### Les actions phares de 2020

En 2020, ses principales actions sont les suivantes :

- en termes de développement durable, elle suit le contrat de transition écologique, élabore l'Agenda 21, rédige le rapport sur la situation en matière de développement durable ;
- en termes d'air énergie climat, elle élabore le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, rédige le bilan de gaz à effet de serre, suit les permanences espaces info énergie, gère les certificats d'économie d'énergie, réalise des études telles le cadastre solaire, l'étude méthanisation, l'étude radon ;
- en termes de protection des milieux et de la biodiversité, elle assure la prestation de collecte raisonnée des macro-déchets des plages confiée à deux associations de l'économie sociale et solidaire que sont Astre environnement et ECORECA, elle élabore la stratégie bocagère ;
- en termes de management de l'environnement, elle réalise la veille juridique de la direction et du système de management environnement ISO 9001 et 14 001 du cycle de l'eau, elle gère les relations avec les concessionnaires de la distribution de l'énergie (Enedis et GRDF) et la convention avec le SDEM et assure la transversalité avec les pôles dans ce domaine.

### Les grands chiffres

- La collecte raisonnée des macro-déchets, c'est **83 km** de linéaire, **1 987 heures** de travail d'insertion et **14,5 tonnes** de déchets collectés ;
- La stratégie bocagère, c'est de planter tous les ans **10 km** de haie ;
- La stratégie climat sera pour les prochaines années de réduire de **30 %** les consommations d'énergie fossiles, de **34%** émissions de gaz à effet de serre, de multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable, tout en préservant les moyens de production d'énergie existant sur le territoire.



# La gestion du patrimoine bâti de l'Agglomération

**850**

**BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES**  
dont 160 Etablissements  
Recevant du Public

**1 685**

**DEMANDES  
D'INTERVENTION BÂTIMENT**  
en 2020

**458 589 € HT**

**POUR L'ENTRETIEN  
D'ESPACES VERTS**  
hors service commun



**Vue de la réalisation du nouveau rond-point aux abords de la ZAEE Grande Fontaine à Martinvast.**

## LA DIRECTION INGÉNIERIE ET BÂTIMENTS (DIB)

Les missions de cette Direction sont d'assurer la conduite d'opérations et la maîtrise d'œuvre des projets de construction de l'Agglomération dans le domaine de l'infrastructure et du bâtiment. Elle garantit également la gestion du patrimoine bâti et des infrastructures communautaires. Pour cela, la Direction est organisée en 4 unités pour 4 secteurs d'activités :

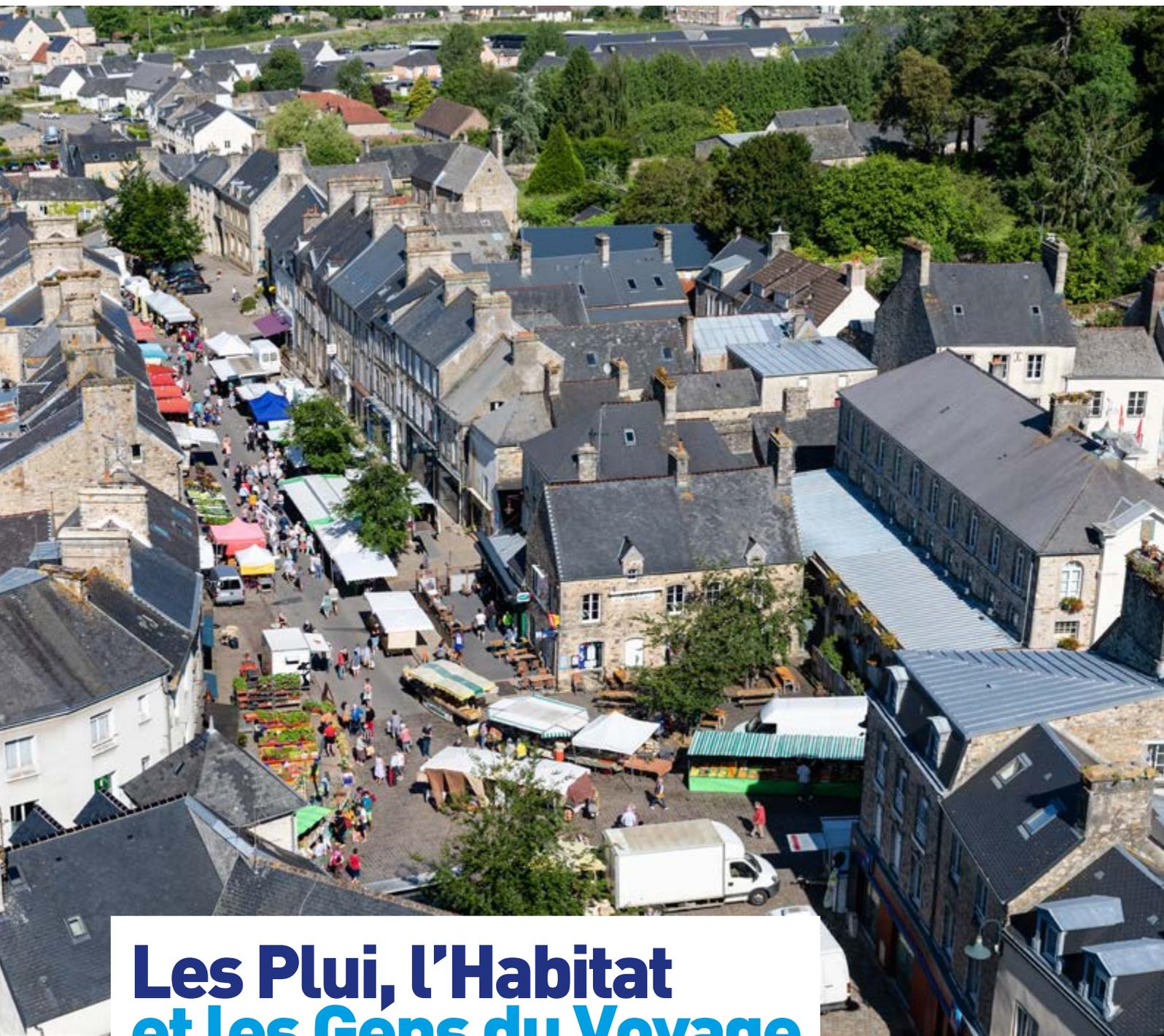
- **Unité Conduite d'Opérations Bâtiments :**  
Projets de construction et de rénovation de grande ampleur dans le domaine du bâtiment ;
- **Unité Infrastructures :** Projets d'aménagement de zones d'activités et entretien du patrimoine dans le domaine de l'infrastructure ;
- **Unité Gestion de Patrimoine Bâtiments :** Contrôle, maintenance, réparation, entretien du patrimoine bâti et définition d'un Schéma Directeur Immobilier ;
- **Unité Centre de Ressources Administratives (mutualisées avec les directions DGéoCT et DE2D2) :** Instruction et exécution des marchés publics de travaux et de services, gestion financière, administrative et RH.

Les opérations de construction portées par la DIB sont d'intérêt communautaire, liées au service commun ou à une délégation de maîtrise d'ouvrage. La DIB veille à allier le respect du programme, du planning et de l'enveloppe financière. Pour cela, une étroite collaboration avec les directions porteuses du projet est essentielle. La DIB ne peut s'affranchir d'une opération de construction sans une définition précise du besoin et des objectifs attendus par

les élus et les exploitants. En phase conception notamment, il s'agit d'une co-construction du projet entre les équipes techniques de la DIB et les comités de pilotage.

### Activités 2020

- **Giratoire accès au futur Centre Aquatique de Valognes :** chantier via convention tripartite avec le Département et la ville de Valognes pour un montant de travaux de 310 000€ HT. Chantier : été 2020 ;
- **Abattoir :** mise en sécurité du site avant fermeture définitive ;
- **Aménagement de Bourg de Siouville :** par délégation de maîtrise d'ouvrage ; livraison automne 2020 ; montant travaux : 1,13 million d'euros HT ;
- **Giratoire et création de la zone d'activités La Grande Fontaine à Martinvast :** chantier été 2020 ; montant travaux giratoire : 605 172€HT et travaux zone d'activités : 365 114€HT ;
- **Aménagement de locaux pour le pôle Administration Générale et la Direction Générale, bvd Felix Amiot à Cherbourg :** livraison septembre 2020 ; montant travaux : 380 000€ HT ;
- **Sauvegarde du Hangar à Dirigeables d'Ecausseville :** démarrage des missions du marché de diagnostics de maîtrise d'œuvre spécifique monuments historiques. 4 phases : diagnostics / solutions / proposition de scénarios / estimation ;
- **Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de Valognes :** démarrage du chantier pour une durée de 21 mois (hors contraintes Covid) ; montant de travaux : 2,3 millions d'euros HT ;
- **Maison de la Petite Enfance à Montebourg (pour le service commun) :** suivi des phases de conception et dépôt du permis de construire.



# Les Plui, l'Habitat et les Gens du Voyage

Les PLUi .....	66
L'Habitat .....	67
Les OPAH .....	68
Le Renouvellement Urbain .....	68
La politique de la ville .....	70
L'accueil des Gens du Voyage .....	71

**7**  
PLUi en cours  
d'élaboration

**103 171**  
LOGEMENTS  
sur le territoire

**3**  
AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES  
pour les Gens du Voyage



**L'habitat sur le Cotentin, c'est :**

**103 171**

**logements**  
soit 34,7% du parc  
de logements du  
département  
de la Manche

**60,3 %**

**des résidences  
principales  
occupées par leur  
propriétaire**

**39,7 %**

**des résidences  
principales  
occupées par des  
locataires**

## LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INFRA- COMMUNAUTAIRES (PLUi)

### La planification

Le SCOT du Pays du Cotentin couvre les territoires du Cotentin et de la Baie du Cotentin. L'année 2020 a été concernée à finaliser ce dossier qui a été arrêté le 28 février 2020. Le dossier a été adressé à l'ensemble des personnes publiques associées et la Communauté d'agglomération a émis un avis favorable sur celui-ci avec un ensemble de remarques. Le document fera l'objet d'une enquête publique en 2021 avant son adoption définitive.

Le territoire de la Communauté d'agglomération est couvert par 7 Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires (PLUi) en cours d'élaboration :

- Le PLUi Douve et Divette ;
- Le PLUi Cœur du Cotentin ;
- Le PLUi Les Pieux ;
- Le PLUi La Hague ;
- Le PLUi Sud Cotentin ;
- Le PLUi Est Cotentin ;
- Le PLUi Nord Cotentin.

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et la crise du COVID qui n'ont pas permis de respecter le calendrier d'élaboration des PLUi. Néanmoins, le travail de diagnostic a été mené et des enjeux ont été identifiés sauf pour deux Pui où la défaillance d'un cabinet intervenant sur ces territoires n'a pas permis de finaliser les diagnostics.

Les PLUi devant être compatibles avec le SCOT, l'arrêt de ce document va permettre d'engager en 2021 pour ceux ayant identifié les enjeux du territoire, d'engager le travail sur leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'étude environnementale regroupe trois attendus réglementaires, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et l'élaboration de la trame verte et bleue. Elle est en cours d'élaboration.

### L'instruction des autorisations du droit des sols

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 3 Centres Instructeurs instruisent les autorisations d'urbanisme de 120 communes sur la base d'une convention signée entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Durant l'année 2020, 4 489 autorisations ont été instruites dont :

- 1 999 Certificats d'Urbanisme (CU)
- 1 356 Déclarations Préalables (DP)
- 1 059 Permis de Construire (PC)
- 58 Permis d'Aménager (PA)
- 17 Permis de Démolir (PD)

Concernant le Droit de Préemption Urbain (DPU), 1 103 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées en 2020 hors Cherbourg en Cotentin et le secteur Nord.

## L'HABITAT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Agglomération du Cotentin est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. Cette compétence est un des piliers de l'action du Cotentin. Il doit apporter une réponse aux attentes locales en matière d'habitat, de logement et d'hébergement sur plusieurs thématiques. A ce titre, l'Agglomération a souhaité engager dans le cadre de ses compétences obligatoires des actions importantes en matière d'habitat, à savoir l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la totalité de son territoire et la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dont la principale mission devra permettre de définir les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux dans le respect du droit au logement.

### Le Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue le document stratégique en matière d'habitat que le Cotentin va développer sur 6 ans.

Le PLH s'appuie sur un programme d'actions visant à répondre aux besoins en logements des habitants et futurs habitants du Cotentin, à favoriser l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements existant et son renouvellement, à assurer les conditions d'une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur l'ensemble de son territoire en précisant notamment les interventions en matière foncière nécessaire à la réalisation des actions.

En 2020, la définition du programme d'actions a fait l'objet d'ateliers ayant notamment pour thème de la place et le rôle du logement social, des conditions de réhabilitation du parc de logements, et des besoins en logements des jeunes, personnes âgées,...

### Le logement social

L'Agglomération du Cotentin met en œuvre la réforme des attributions de logements sociaux par la création d'un Plan Partenarial de gestion et d'information des demandeurs de logements sociaux et par la création d'une Convention Intercommunale d'Attribution.

### Le logement des jeunes

Depuis 2018, l'Agglomération favorise le logement des jeunes en accompagnant le logement des étudiants du site universitaire de Cherbourg-en-Cotentin, dans le cadre d'une convention de gestion entre l'Agglomération du Cotentin et Presqu'île Habitat. Par ailleurs, elle soutient le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ).

### Le logement locatif social, c'est :

**19 301**

**logements sociaux**  
sur 36 communes  
dont 79% sont situés  
sur la commune de  
Cherbourg-en-  
Cotentin

**222**

**logements réservés**  
auprès de Presqu'île  
habitat au profit des  
étudiants



*Visite d'un chantier dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.*



**L'OPAH, sur les 4 ans  
d'opérations d'octobre  
2016 à octobre 2020 :**

**558**

**logements  
réhabilités ou en  
cours de réhabilitation**

Près de

**5 M€**

**de subventions**

versées aux  
particuliers  
par l'ensemble  
des partenaires

Près de

**12 M€**

**de travaux**

réalisés par  
les entreprises  
locales

## LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

L'Agglomération du Cotentin assure la coordination des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en œuvre sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Améliorer la performance thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique ;**
- **Lutter contre le logement indigne ;**
- **Favoriser l'adaptation des logements au handicap et/ou au vieillissement ;**
- **Favoriser l'amélioration des logements locatifs très dégradés ou indignes.**

## LE RENOUVELLEMENT URBAIN

### **La Direction du Renouvellement Urbain**

Elle anime et organise le renouvellement des quartiers d'habitat social les plus anciens de Cherbourg-en-Cotentin, en intégrant l'expertise d'usage des habitants.

Dans le but de renforcer la qualité de vie dans ces quartiers, le Cotentin, Cherbourg-en-Cotentin, les services de l'État, les bailleurs sociaux et les associations coordonnent leurs interventions afin de permettre la réhabilitation de logements existants ou la création de nouveaux logements, la valorisation des qualités environnementales, paysagères et patrimoniales des quartiers, ainsi que le développement des services et des commerces.

**Projet de renouvellement Urbain « le Quartier des Horizons » - Les Fourches/Charcot-Spanel**

Le site des Fourches/Charcot-Spanel, au nord-ouest de Cherbourg-en-Cotentin, présente de nombreux atouts : sa proximité avec les centres-villes de Cherbourg-Octeville et d'Equedreville-Hainneville, ses équipements éducatifs, socio-culturels et sportifs (lycée Millet, stade Postaire, etc), l'espace d'activités René Le Bas (ex hôpital maritime) et son parc exceptionnel, un cadre paysager et des patrimoines arborés et architecturaux riches. En s'appuyant sur les atouts existants du site, le projet définit le renouvellement du quartier avec tous ses acteurs : habitant(e)s petit(e)s et grand(e)s, associations, établissements d'enseignements, bailleurs sociaux, collectivités, Etat.

Aux échelles du Cotentin et de Cherbourg-en-Cotentin, le projet de renouvellement urbain va améliorer l'intégration du quartier dans son environnement et dans le marché local de l'habitat. A l'échelle du quartier, il s'agit de tisser des liens et des cheminements doux entre les résidences et vers les équipements, de créer des cœurs de quartier conviviaux et apaisés, et de rendre les logements plus attractifs.

➤ **Le nouveau plan guide : renouveler et conserver**

L'année 2020 a été consacrée à la définition d'un nouveau plan guide destiné à concilier le renouvellement du quartier et la valorisation de ses patrimoines. Le nouveau plan guide définit un programme d'investissement et de phasage des travaux sur 6 à 10 ans et prépare la signature de la convention avec l'ANRU et les partenaires en 2021.

➤ **La maison du projet : s'informer et s'exprimer**

Les démarches participatives engagées dès 2017 se sont poursuivies en 2020 avec en particulier la création d'un observatoire photographique participatif (mission photographique, collecte de mémoires d'habitants à partir de photos anciennes) et l'ouverture au public de la maison du projet (septembre 2020), lieu d'échanges, d'information et d'expositions situé à l'école de la Polle, au cœur du quartier.

**Chiffres clés\***

2021 :

- 1 signature de Convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (automne) concours financier de l'ANRU : 7,9 M€.
- 1 projet participatif d'urbanisme transitoire : préfiguration des abords de l'école de la Polle et de la maison du projet (ateliers, échanges, chantiers in situ)

À partir de 2022 :

- 285 logements réhabilités et résidentialisés, dont 16 maisons réhabilitées rue du docteur Carré
- 66 nouveaux logements construits sur site
- + 56 nouveaux logements construits à proximité immédiate (ex-stade de la Polle)
- + 32 hors quartier (Cherbourg-en-Cotentin)
- 141 logements démolis

*\*validés collectivement par l'ensemble des partenaires du projet en 2020.*



**Présentation de la concertation pour le Projet de Renouvellement Urbain.**



**Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance a élaboré en 2020 le Diagnostic Local de Sécurité.**

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

Avec le service Politique de la Ville, l'Agglomération vise à réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin et le reste du territoire telle que contractualisée dans le cadre du contrat de ville. A l'échelle du Cotentin, il anime l'instance de concertation sur les questions de délinquance qu'est le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

### Activités 2020

- **Une mobilisation renforcée auprès des acteurs des quartiers prioritaires pour limiter les impacts du contexte sanitaire de pandémie**

Le contexte sanitaire a conduit à adapter la programmation annuelle du contrat de ville pour faciliter au maximum la mise en œuvre des actions en direction des publics prioritaires (instruction simplifiée de l'appel à projet) et à mobiliser l'ingénierie fortement pour accompagner les acteurs du territoire, notamment associatifs, sur la mise en œuvre de dispositifs exceptionnels : orientation vers les différents fonds de soutien aux associations, appels à projets spécifiques à l'été et à l'automne

(dont continuité éducative, colos apprenantes et quartiers solidaires).

Ainsi en 2020, 41 actions ont été mises en place et financées dans le cadre de la programmation du contrat de ville dont 78% sur le pilier « cohésion sociale » et 20% sur le pilier « emploi et développement économique ». Près de 137 000 euros supplémentaires ont été dédiés aux quartiers mobilisés suite à l'implication des acteurs pour répondre aux appels à projets exceptionnels.

- **La finalisation du diagnostic local de sécurité et la validation des axes principaux du futur plan local de prévention de la délinquance**

L'année a été consacrée à l'élaboration du Diagnostic Local de Sécurité (DLS). Celui-ci a été présenté le 3 décembre en séance plénière du CISPD. Sur cette base et en conformité avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le Conseil a acté la structuration du futur plan local de prévention.

3 priorités d'actions du futur plan local de prévention de la délinquance ont été définies par le CISPD : lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles, assurer la tranquillité publique et résidentielle, prévenir les addictions et les conduites à risque.

## L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des Gens du Voyage est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations. La compétence détenue par le Cotentin est : « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, des aires de grands passages et des terrains familiaux ».

### La gestion des aires d'accueil permanentes

Dans le contexte pandémique de l'année 2020 et particulièrement pendant le premier confinement strict de mars à mai 2020, il a été nécessaire de réorganiser l'ensemble de la coordination et la continuité du service apporté aux usagers des aires ; avec maintien du fonctionnement technique des sites mais également accompagnement social et administratif renforcé des résidents. Les 3 aires d'accueil sont demeurées des lieux de vie au sein desquels était confinée une centaine

de personnes, dont de nombreux enfants.

### La gestion des passages estivaux

En raison de la crise sanitaire, les grands passages de missions évangéliques ont été annulés. L'Agglomération du Cotentin a vu une fréquentation importante de petits groupes familiaux sur son territoire de mai à octobre 2021 sans discontinuité.

La crise sanitaire a eu un fort impact financier pour la communauté des voyageurs.

### Création de terrain familiaux locatifs et d'aires d'accueil des grands passages et groupes familiaux

L'Agglomération du Cotentin souhaite créer des terrains familiaux locatifs à destinations des voyageurs. Ces terrains offrent aux résidents qui le souhaitent des aires permanentes avec la possibilité de se sédentariser sur un territoire. La recherche foncière permettant la création d'un dispositif d'accueil des petits, moyens et grands passages se poursuit.

# 39

**installations  
illicites**

du 15 mai au 31  
octobre 2020,  
soit 581 caravanes

**Recherche foncière en  
cours, permettant :**

la réalisation de

# 2

**terrains familiaux  
locatifs d'une  
capacité totale  
de 6 emplacements**

la création d'un  
dispositif composé de

# 3

**aires d'accueil  
temporaires**

**L'Agglomération  
gère 3 aires d'accueil  
permanentes pour les  
Gens du Voyage.**







# La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et l'accès aux soins .....	74
L'Accessibilité .....	75

**8**

**PSLA ACCOMPAGNÉS  
DANS LEURS CRÉATIONS**  
ou leur fonctionnement

**8**

**FAUTEUILS  
DENTAIRES**  
en création

**70**

**COFFRETS D'ACCUEIL**  
offerts aux stagiaires  
en médecine



**Soirée d'accueil pour les étudiants en médecine.**

## LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

Les missions principales de la Direction Santé et Accès aux Soins sont les suivantes : coordination des projets en faveur de l'accès aux soins et du renforcement de la démographie des professionnels de santé ; coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé à l'échelle du territoire communautaire ; élaboration d'un Contrat Local de santé ; animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ; coordination des politiques de prise en charge des personnes âgées à l'échelle communautaire.

### **Le plan d'action santé**

Afin de développer et organiser l'offre de santé sur le territoire, l'Agglomération s'est dotée d'un plan d'action. Celui-ci se construit de manière concertée au sein du Conseil Local de Santé et d'un collège des professionnels.

### **Le soutien aux projets de création de structure**

Les données mises à la disposition de l'Agglomération du Cotentin témoignent d'une dégradation globale de l'offre de soins sur le territoire. L'intervention de la collectivité en vue de faciliter les projets de regroupements de professionnels est nécessaire.

Ainsi, sur le territoire de l'Agglomération, la Direction Santé et Accès aux Soins a accompagné différents projets en 2020 : PSLA La Saire Médicale, PSLA Valognes-Brix, PSLA Douve-Divette et PSLA Côte des Isles. Par ailleurs, la Direction Santé et Accès aux Soins est le maître d'ouvrage du projet de construction du PSLA de Valognes-Brix.

### **Les actions de promotion du territoire**

Il s'agit exclusivement des actions de promotion du territoire à destination des étudiants en santé : soirées thématiques, d'accueils et de la manifestation les Paradis de Cherbourg, mais aussi de l'accueil des stagiaires dans le cadre du service sanitaire.

En 2020, avec la crise sanitaire une seule soirée thématique « Vie professionnelle – vie privée » a été organisée le 6 février 2020 : 40 personnes étaient présentes dont 24 internes en fin de cursus. Pour maintenir le lien avec les internes en médecine, une opération « Coffret découverte du territoire » a été mise en œuvre avec la remise de 70 coffrets offerts aux stagiaires du Cotentin, arrivés en juillet et novembre 2020.

#### Les projets de structuration du territoire

En 2020, la Direction Santé et Accès aux Soins a accompagné :

- **le projet « territoires universitaires de santé ».**  
Il s'agit d'attribuer à des médecins spécialistes des hôpitaux non universitaires et à des médecins ambulatoires des statuts universitaires reconnus afin de créer un maillage universitaire de formation en deuxième et troisième cycle de médecine et ainsi améliorer l'attractivité pour les jeunes professionnels. C'est un projet régional auquel la Communauté d'Agglomération entend pleinement participer en 2021 ;
- **le projet d'installation de fauteuils d'odontologie, au sein du CHPC, permettant la création à terme de 8 fauteuils dentaires ;**
- **le projet de création d'un nouvel internat sur Cherbourg-en-Cotentin ;**

#### ➤ le projet de création d'un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

L'ensemble de ses projets portent ses fruits : une dizaine de médecins libéraux se sont récemment installés dans le Cotentin et le Centre Hospitalier et la Polyclinique sont également sur une dynamique positive.

## L'ACCESSIBILITÉ

L'année 2020 a été l'année du renouvellement de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) du fait des élections municipales et du renouvellement des élus. Cependant, l'année 2020 a permis de finaliser le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée en lien avec la Direction Ingénierie et Bâtiment. Il a ainsi été demandé aux Pôles de Proximités et aux directions ayant des Etablissements Recevant du Public d'inscrire les montants liés à la réalisation des travaux d'accessibilité sur la base des montants issus des diagnostics pour l'année 2021, soit au global 160 480 € d'investissement.

**Remise de Box de découverte du territoire aux stagiaires en médecine.**







# La Proximité et l'aménagement

L'activité des Pôles de Proximité ..... 78  
La Direction transversalité et la coordination des politiques territoriales ..... 80

**3,4 M€**  
DE FONDS DE CONCOURS  
en 2020

**64 819**  
USAGERS  
dans 3 piscines communautaires

**3 250**  
VISITES à la Maison des  
Services de Valognes



### **Activités au Lieu d'Accueil Enfants Parents de Valognes.**

## L'ACTIVITÉ DES PÔLES DE PROXIMITÉ

Les Pôles de Proximité proposent un accueil décentralisé au plus près des citoyens pour les accompagner dans leurs démarches administratives, les orienter et les renseigner sur l'action des services communautaires. Les Pôles de Proximité sont également en charge de la gestion de services publics dépendant de compétences mais dont les communes ont souhaité une gestion collégiale pour répondre aux attentes de leur population. Enfin, des instances comme les Commissions de Territoires sont le lieu d'échange entre les élus communautaires pour veiller à la compréhension des politiques menées par la Communauté d'Agglomération et permettre d'échanger et faire remonter les besoins d'adaptation nécessaires à la prise en compte des spécificités locales dans une approche globale menée à l'échelle du Cotentin.

Garant de la prise en compte des territoires, le Pôle de Proximité veille à maintenir le lien entre la population et les services communautaires et entre la vision globale de la politique communautaire dans le respect de spécificités territoriales.

Dans le domaine de l'accueil, l'année 2020 est marquée par la labellisation France Service de l'accueil du Pôle de Proximité de Cœur du Cotentin. Les habitants y trouvent désormais un accompagnement renforcé pour l'ensemble des démarches administratives d'une dizaine de partenaires : attestation assurance maladie, déclaration CAF, cartes grises, impôts. La pertinence de cette offre par rapport aux attentes des usagers a conduit les élus à engagé une réflexion sur la mise en réseau des accueils.

L'année 2020 a également vu se structurer un Pôle de Proximité sur La Hague pour proposer une réponse globale auprès des habitants et faciliter les relations avec les élus municipaux du territoire.

On notera également la forte hausse de la fréquentation de l'agence postale située dans le pôle de Douve et Divette avec 1 500 contacts supplémentaires malgré la fermeture, pendant la période de confinement, de l'établissement pendant 7 semaines.

Concernant les différents services proposés à la population pour le compte des communes, l'année 2020 a été marquée par les conséquences de l'épidémie avec de nombreuses fermetures et des ouvertures limitées.

Cette crise a impacté les établissements sportifs mais également les centres de loisirs, les écoles, etc.

Les personnels des crèches, des écoles, des garderies et des centres de loisirs se sont mobilisés pour maintenir un accueil dans un contexte difficile. Les enfants des soignants puis des personnels impliqués dans la gestion de la Covid ont pu être accueillis sur les différentes écoles grâce à la mobilisation des personnels communautaires concernés.

Cette solidarité a également été dirigée vers les aînées avec un service de portage des repas qui s'est maintenu sur le pôle de la vallée de l'Ouve grâce au dévouement des deux agents pendant la période de confinement.

### **Les pôles en quelques chiffres :**

#### **Cœur du Cotentin**

- 3250 visites à la Maison des Services, malgré sa fermeture liée à la Covid au printemps ;
- + 30 % de contacts pour le RAM de Cœur Cotentin avec plus de 1500 personnes renseignées ;
- 137 matinées d'éveil organisées par le RAM touchant 121 assistantes maternelles et 283 enfants ;
- 35 familles ont fréquenté le lieu d'Accueil Enfants Parents de Valognes ;
- plus de 4000 documents ont circulé sur les 8 bibliothèques de Cœur Cotentin grâce aux navettes du réseau lecture ;
- 54 participants aux animations tapis lectures.

#### **Saint-Pierre-Église**

- 394 enfants différents accueillis en 2020 au centre de loisirs pendant les vacances ;
- 110 enfants de moins de 6 ans et 204 de plus de 6 ans pour les accueils du mercredi ;
- 304 enfants accueillis dans les 6 garderies du territoire le matin et le soir ce qui correspond à 15 350 heures d'accueil pour les moins de 6 ans et 25 218 heures pour les plus de 6 ans ;
- Une animatrice du RAM intervenant auprès de 59 assistants maternels en activité et les parents concernés par ce mode de garde.

#### **Douve et Divette**

- Une animatrice RAM passée cette année à temps complet pour suivre les 103 assistantes maternelles en activité et les parents concernés par ce mode de garde ;
- Un multi-accueil Les Bout'en train, structure agréée pour 27 enfants, qui a accueilli sur l'année, les enfants de 68 familles et qui est resté ouvert pour les enfants des soignants pendant la période de confinement ;
- L'agence postale, 3ème agence de Normandie et 1ère agence de la Manche, avec

l'accueil de 20 405 usagers reçus en 2020 malgré les 7 semaines de fermeture, avec le recrutement d'un étudiant en renfort pour gérer les pics de fréquentation pouvant aller jusqu'à 120 usagers par jour.

#### **Côte des Isles**

- 3 551 journées enfants dans les deux accueils de loisirs de Barneville-Carteret et de Port-Bail sur Mer en 2020, contre 5 639 en 2019 ;
- 17 830 heures d'accueils périscolaires dans les cinq groupes scolaires contre 24 221 heures en 2019.

#### **Vallée de l'Ouve**

- 404 élèves répartis dans 5 écoles (Besneville, Néhou, Orglandes, Saint-Jacques-de-Néhou et Saint-Sauveur-le-Vicomte) pour les effectifs scolaires à la rentrée 2020.

#### **Val de Saire**

- Une animatrice RAM pour suivre les 59 assistants maternels en activité et les parents concernés par ce mode de garde avec 43 animations proposées contre 102 en 2019 ainsi que le lieu Accueil Enfants Parents qui a permis d'accompagner 8 familles ;
- Un accueil de 144 enfants différents dans les deux centres de loisirs de Montfarville et Saint Vaast la Hougue ;
- 521 enfants scolarisés dans les 5 établissements scolaires du territoire à la rentrée 2020 où le pôle assure la gestion des garderies et de l'accompagnement pour le transport scolaire.

#### **Région de Montebourg**

- Une animatrice RAM pour suivre les 59 assistants maternels en activité et les parents concernés par ce mode de garde avec 21 animations proposées contre 50 en 2019 ;

*Visite de la MSAP de Valognes à l'occasion de la labellisation France Services.*



- Un accueil de 192 enfants différents de 4 à 15 ans dans les activités de loisirs et multisports durant les vacances scolaires ;
- 271 enfants de 3 à 12 ans qui ont fréquenté le centre de loisirs les mercredis en période scolaire et à la semaine pendant les vacances le centre de loisirs de Montebourg,
- 420 enfants scolarisés dans les 3 établissements scolaires du territoire à la rentrée 2020 qui ont bénéficié, comme les enfants du collège et des centres de loisirs, des repas réalisés par la cuisine centrale gérée par le pôle.

### Les Pieux

- 370 élèves à l'école de musique, 27 manifestations diverses (concerts, séances de cinéma, spectacles...);
- 1 344 élèves scolarisés dans 59 classes répartis sur 13 écoles dont 4 regroupements pédagogiques intercommunaux. 88% des effectifs sont inscrits à la restauration scolaire dont les repas sont livrés par la cuisine centrale gérée par le pôle de proximité ;
- 127 enfants de 0 à 3 ans accueillis dans les 3 multi-accueils de Benoistville, Flamanville et les Pieux ;
- 20 groupes accueillis dans les hébergements collectifs de Sciotot sur les Pieux et du Siou à Siouville-Hague ;
- 4 postes de surveillance des baignades pendant l'été sur les communes du Rozel, de Surtainville, des Pieux et de Siouville-Hague ;
- 6 pêcheurs professionnels et 400 plaisanciers à port Diélette ;
- Pour le suivi de ce budget de 8,3 millions d'euros en fonctionnement, le service comptable a traité 2 500 titres de recettes et 7 500 mandats.

**Concours hippique à la Société Hippique Rurale de La Hague.**

## LA DIRECTION TRANSVERSALITÉ ET COORDINATION DES POLITIQUES TERRITORIALES

Cette Direction suit des équipements sportifs et l'ensemble des actions d'accompagnement des communes.

Concernant les équipements sportifs, la direction suit les activités :

- Des trois golfs du Cotentin dont deux sont communautaires avec une convention de gestion patrimoniale confiée à deux associations,
- Du stade hippique de La Hague avec une convention de gestion patrimoniale confiée à la Société Hippique rurale de La Hague et de l'Hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre d'un bail à construction,
- Des équipements aquatiques de La Hague, Les Pieux et Saint-Sauveur-le-Vicomte ainsi que la gestion à venir du projet d'espace aquatique du cœur du Cotentin.

L'année 2020 est marquée par le COVID qui a conduit à une fermeture importante de ces établissements avec un impact direct sur la fréquentation et une perte de recettes financières importantes.



## ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

La Communauté d'Agglomération a soutenu, lorsque cela était nécessaire les gestionnaires de ces structures et a pris en charge l'impact financier pour les piscines.

Les trois établissements nautiques ont fermé 199 jours (COVID, vidanges et travaux) avec l'accueil possible sur une partie de ces périodes de scolaires. L'impact a été considérable sur les fréquentations avec une différence de 36 031 entrées entre 2019 et 2020.

Pendant la fermeture des établissements nautiques, les agents ont travaillé sur des projets de service pour l'harmonisation des pratiques et des services à l'échelle des trois structures.



### Fréquentations des 3 équipements sur l'année 2020

PRIMAIRES

**16 042** ÉLÈVES

COLLÈGES

**4 843** ÉLÈVES

PUBLICS

**35 140** ENTRÉES

CLUBS, ASSOCIATIONS, GROUPES DIVERS

**4 818** ENTRÉES

ACTIVITÉS

**4 603** ENTRÉES

Total

**64 819**

usagers en 2020

**100 850**

usagers en 2019

### Chaque établissement a ouvert en moyenne :

#### Les Pieux

PUBLICS **616** HEURES

SCOLAIRES **384** HEURES

ACTIVITÉS **350** HEURES

ASSOCIATIONS **360** HEURES

GROUPES DIVERS **0** HEURE

#### St-Sauveur-le-Vicomte

PUBLICS **588** HEURES

SCOLAIRES **368** HEURES

ACTIVITÉS **48** HEURES

ASSOCIATIONS **288** HEURES

GROUPES DIVERS **24** HEURES

#### Océalis

PUBLICS **1 456** HEURES

SCOLAIRES **384** HEURES

ACTIVITÉS **352** HEURES

ASSOCIATIONS **240** HEURES

GROUPES DIVERS **72** HEURES



## Présentation des Fonds de Concours à Quinéville.

### L'accompagnement des communes

Concernant les actions transversales, la direction a travaillé en 2020 sur la création d'une cellule d'accompagnement des communes dans leurs démarches pour favoriser l'émergence des projets. Cette cellule sera opérationnelle en 2020 et viendra aider les communes dans le montage administratif et technique de leurs projets sans se substituer aux maîtres d'œuvre et cabinets intervenant traditionnellement pour ces communes.

La Direction a également finalisé en 2020 la convention globale territorialisée avec la Caisse d'Allocation Familiale sur le territoire communautaire en dehors des communes de La Hague et Cherbourg-en-Cotentin qui disposent déjà de cette convention. Cet engagement communautaire a permis d'une part maintenir le niveau d'aides de la CAF sur les services proposés et d'autre part d'engager une réflexion globale sur le territoire pour définir les besoins du territoire et les conditions pour y répondre. Cette étude sera engagée en 2021 et devrait conduire à un programme d'actions à engager pour 2022.

### Les Fonds de Concours

Enfin cette direction poursuit la gestion des Fonds de Concours. En 2020, compte tenu des sommes non dépensées en 2018 et 2019, l'enveloppe à allouer s'élevait à 3 349 826 euros. Les projets doivent s'inscrire dans les trois axes suivants :

- **Axe 1 : Les projets qui participent à l'atteinte des objectifs de la feuille de route stratégique du cotentin ;**
- **Axe 2 : Les projets qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;**

- **Axe 3 : Les projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire.**

Afin de soutenir le plan de relance et d'aider les communes pendant la période de crise sanitaire, le Conseil communautaire a modifié les critères d'attribution des fonds pour accroître sa participation. Les nouveaux critères sont les suivants :

- **Plafond du taux d'aide publique à 80 % ;**
- **Taux d'aide sur le reste à charge de la commune avant fonds de concours porté à 40% pour les trois axes ;**
- **Plafond du montant du fonds de concours par opération augmenté de 20% pour les axes 1 et 2 et 40% pour l'axe 3.**

Deux commissions fonds de concours ont eu lieu en 2020, le 13 février et le 12 novembre, qui ont proposé de soutenir 85 dossiers pour un montant de 3 342 293 €.

	1 <sup>ÈRE</sup> COMMISSION	2 <sup>NDE</sup> COMMISSION	TOTAL
AXE 1	850 000 €	200 000 €	1 050 000 €
AXE 2	299 003 €	239 014 €	538 017 €
AXE 3	983 279 €	770 997 €	1 754 276 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 132 282 €</b>	<b>1 210 011 €</b>	<b>3 342 293 €</b>



# Le Conseil de Développement

**182**  
MEMBRES

**4**  
COLLÈGES

**3**  
ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



**Le nouveau bureau  
du Conseil de  
Développement.**

## LE CODEV

Le Conseil de Développement (CODEV) du Cotentin est un organe autonome de démocratie participative rattaché à l'Agglomération du Cotentin. Créé en 2017, cet outil de concertation a pour vocation de contribuer à la réflexion des élus de l'Agglomération et à relayer les points de vue de la société civile sur le développement de l'attractivité du Cotentin.

Calquée sur la durée du mandat des Conseillers communautaires, cette instance a été appelée à se renouveler le 13 novembre 2020. La nouvelle composition du CODEV, qui se veut plurielle et paritaire, est constituée désormais de 75 structures et 48 membres issus de la société civile portant le nombre total de participants à 182.

### Installation du bureau du CODEV

Son bureau, qui pilote et organise les travaux du Conseil de développement, est constitué de 8 membres dont son Président, Matthieu Giovanonne. Il a été installé le 7 décembre 2020.

### Les travaux du CODEV

Le CODEV conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou sur auto-saisine. Des groupes de travail autour du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, du Programme Local de l'Habitat ou des leviers de l'attractivité du territoire comme la mer, le tourisme durable ou encore la culture se sont tenus en 2020.

Ces différents ateliers de travail déboucheront sur des avis qui seront transmis aux élus de l'Agglomération en 2021.

### Défi mobilité

Le CODEV mène des actions de sensibilisation et des animations territoriales auprès des habitants sur les politiques mises en place par l'agglomération. Un défi mobilité en direction des habitants s'est tenu en ce sens du 5 octobre au 11 octobre 2020. 14 habitants volontaires ont ainsi relevé le défi et les enseignements tirés des expériences des participants sont venues enrichir les propositions en matière de mobilité sur le Cotentin portées par les membres du Conseil de Développement.

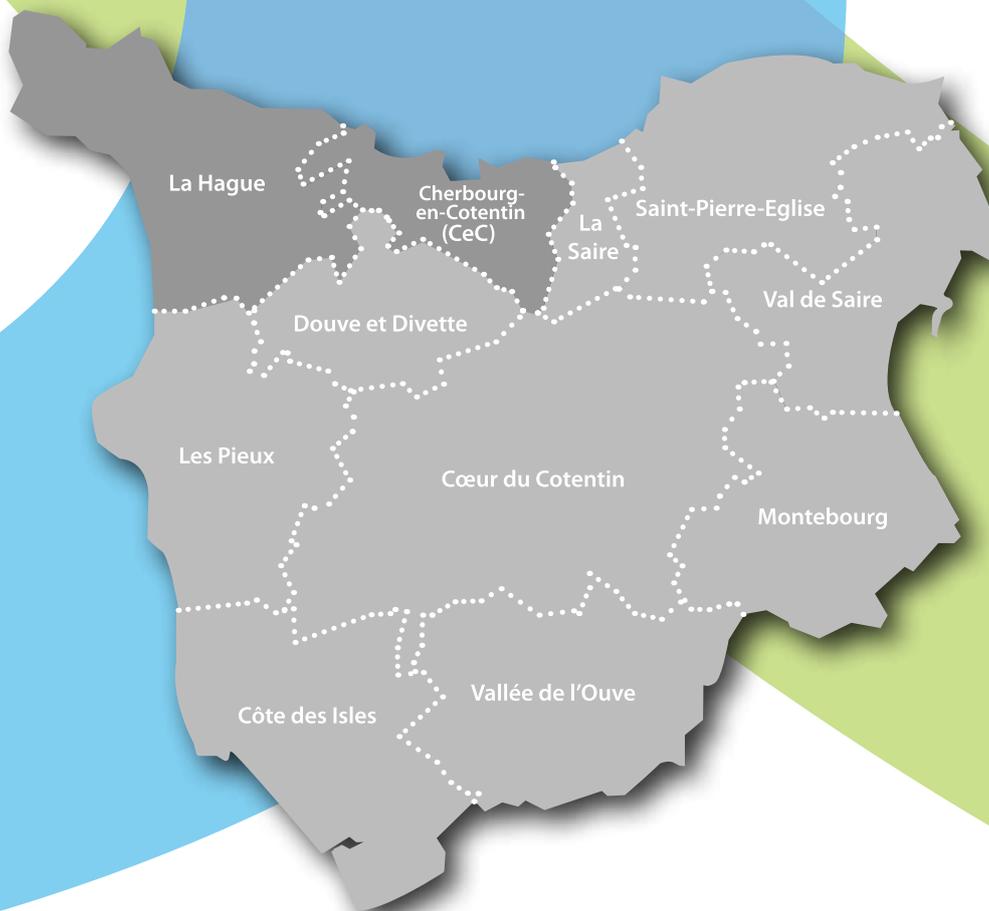








# LE COTENTIN VOUS ACCUEILLE SUR TOUT LE TERRITOIRE



## COMMUNE NOUVELLE CHERBOURG-EN-COTENTIN

10, Place Napoléon - B.P. 808  
Cherbourg-Octeville  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Tél. : 02.33.08.26.00

## PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA HAGUE

8, rue des Tohagues - B.P. 217  
Beaumont-Hague  
50440 LA HAGUE  
Tél. : 02.33.01.93.68

## PÔLE DE PROXIMITÉ DU CŒUR DU COTENTIN

Maison des Services Publics  
22, rue de Poterie - BP 17  
50700 VALOGNES  
Tél. : 02.33.40.08.60

## PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA CÔTE DES ISLES

15, rue de Becqueret  
Z.A. du Pré-Bécouffret - B.P. 137  
50270 BARNEVILLE-CARTERET  
Tél. : 02.33.95.96.70

## PÔLE DE PROXIMITÉ DE DOUVE ET DIVETTE

Z.A. Le Pont  
50690 MARTINVAST  
Tél. : 02.33.52.33.08

## PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA SAIRE

101 Rue du Bourg,  
50110 Le Mesnil-au-Val  
Tél. : 02.33.22.90.27

## PÔLE DE PROXIMITÉ LES PIEUX

31, route de Flamanville  
50340 LES PIEUX  
Tél. : 02.33.87.68.00

## PÔLE DE PROXIMITÉ DE MONTEBOURG

16, rue du Général Leclerc  
50310 MONTEBOURG  
Tél. : 02.33.95.41.50

## PÔLE DE PROXIMITÉ DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

9, rue de la Boularderie  
50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE  
Tél. : 02.33.23.19.55

## PÔLE DE PROXIMITÉ DU VAL DE SAIRE

15, rue du Stade  
50630 QUETTEHOU  
Tél. : 02.33.23.12.80

## PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA VALLÉE DE L'OUVE

19, avenue Division Leclerc - B.P. 200  
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE  
Tél. : 02.33.41.73.56